

Données sociales de la Branche des services de l'automobile



Bilan 2010

Partie 1

Les données exhaustives de la branche

1 - Données de cadrage par grandes activités

1.1 - Dénombrement des entreprises	6
1.2 - Dénombrement des établissements	8
1.3 - Dénombrement des salariés	9

2 - Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises	10
2.2 - Répartition des entreprises par région	11
2.3 - Répartition des entreprises de la branche par département	12
2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille	13
2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale	14

3 - Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés	15
3.2 - Répartition des salariés selon le sexe	16
3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise	17
3.4 - Répartition par département des salariés	18
3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise	19
3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise	20
3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe	21
3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise	22
3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles	23
3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe	23
3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise	24
3.12 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise	25
3.13 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle	26

4 - Zoom sur les conditions d'emploi

4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise (données concernant uniquement les CDI)	27
4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises	28
4.3 - La nature des contrats de travail par grandes activités de la branche	29

5 - Zoom sur l'appareil de formation

La première formation

5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation	30
5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation (Hors CQP)	31
5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé	31
5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation	33

La formation continue

5.5 - Historique des salariés en formation continue	33
5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe	34
5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation	34
5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation	35
5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation	35
5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise	36

Partie 2

Les données d'enquête

37

1 - Les mouvements de personnel

38

- 1.1 - Nombre d'embauches
- 1.2 - Nombre de départs
- 1.3 - Solde embauches-départs
- 1.4 - Salariés âgés

38
40
44
44

2 - Les rémunérations

46

- 2.1 - La masse salariale brute
- 2.2 - Le niveau des rémunérations

46
48

3 - Les conditions de travail

50

- 3.1 - Ouverture du dimanche
- 3.2 - Absences

50
51

4 - Les travailleurs handicapés

53

- 4.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise
- 4.2 - Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

53
54

5 - La gestion du temps de travail

56

- 5.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail
- 5.2 - Accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail
- 5.3 - Heures supplémentaires

56
56
57

6 - La complémentaire santé

57

Annexes

59

Annexe 1 : Glossaire méthodologique des données exhaustives de la branche des services de l'automobile

61

Annexe 2 : Glossaire méthodologique des enquêtes

77



Partie 1 :
Les données exhaustives
de la branche

1. Données de cadrage par grandes activités

1.1 - Dénombrement des entreprises

Secteur d'activité	Code NAF	2008	2009	2010*
Commerce Automobile	4511Z	25 488	27 049	28 455
	4519Z	904	1 121	1 192
	Total	26 392	28 170	29 647
Réparation Automobile	4520A	34 588	37 787	40 894
	4520B	962	1 327	1 582
	Total	35 550	39 114	42 476
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	3 869	4 267	4 565
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3 934	3 802	3 606
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 392	5 754	5 932
	4764Z	326	449	553
	9529Z	90	129	159
	Total	5 808	6 332	6 644
Contrôle technique automobile	7120A	3 958	4 094	4 254
Écoles de conduite	8553Z	8 671	8 883	9 235
	8559B	9	13	16
	Total	8 680	8 896	9 251
Location courte durée	7711A	1 837	2 198	2 283
	7739Z	20	31	42
	Total	1 857	2 229	2 325
Location longue durée	7711B	78	71	72
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	147	164	175
	4532Z	157	170	177
	Total	304	334	352
Parcs de stationnement	5221Z	177	184	197
Stations de lavage	8129B	40	ND	ND
Total		90 647	97 493	103 389

Source : INSEE-SIRENE

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilise 103 389 entreprises en 2010 (hors stations de lavage non comptabilisées) et représente 12 activités différentes.

L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009. En 2009, environ 6 000 entreprises ont été créées sous ce statut. En 2010, environ 8 100. (cf. Annexe 1, p. 66).

LES PARTICULARITÉS DES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE AYANT UN CODE NAF PARTAGÉ

1 - NAF 52.21Z : Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 77.11B : La location longue durée de véhicules automobiles légers

L'Observatoire de l'ANFA retient pour ce code NAF uniquement les professionnels qui proposent une réelle offre de location de longue durée et exclut les autres formes d'activité dont les sociétés de taxi sans salarié qui choisissent ce code NAF pour enregistrer leur véhicule.

3 - NAF 85.59B : Les centres de formation à la conduite

Si les préfetures attribuent environ 220 agréments de centre de formation de moniteurs d'auto-école, les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

4 - NAF 45.32Z et 46.77Z : Les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

Il existe 1 528 démolisseurs agréés par l'État au titre de la réglementation VHU. Selon la branche recycleur du CNPA, il existe 800 à 900 recycleurs agréés relevant des SA. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF (Source : INSEE)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	335
3831Z	Démantèlement d'épaves	300
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	248
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	181
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	172
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	136
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	33
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	12
371Z	Ancien 4677Z	10
Autres		101
Total		1 528

5 - NAF 47.64Z et 95.29Z : Le Commerce et la Réparation de cycles

Du fait d'une perméabilité important entre les secteurs du cycle et du motocycle, ces deux secteurs sont difficiles à différencier. Selon la FNCRM, un certain nombre d'entreprises commercialisant du cycle sont enregistrées sous le code NAF des motocycles (4540Z). Contrairement à l'automobile, les entreprises du cycle peuvent perdre ou ajouter un panneau chaque année. Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) est en plein développement depuis 2005. Les entreprises dont l'activité principale est de commercialiser et de réparer le VAE sont référencées dans l'activité des motocycles (code NAF 4540Z).

6 - NAF 8129B : Les stations de lavage

Le dénombrement des unités statistiques des stations de lavage est difficile pour plusieurs raisons :

- Les organisations représentatives des professionnels du lavage automobile ne disposent pas d'un dénombrement des entreprises ou des salariés de ce secteur.
- Les entreprises effectuant du lavage automobile sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent « Entretien automobile » (code NAF 4520A) ou encore « station service » (code NAF 4730Z).
- L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage et non l'entreprise. La branche des laveurs haute pression du CNPA estime qu'il y aurait 4500 centres haute pression et 2000 portiques simples. Ces unités emploieraient environ 2000 salariés dont la moitié de gérant. Par contre, toutes les autres techniques de lavage ne sont pas comptabilisées dans ces estimations dont les stations de lavage utilisant les tunnels (15 à 20 salariés) et le lavage à la main/vapeur. Ces derniers procédés semblent se développer.

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.

Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2010. Si une nouvelle constatation est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

1.2 - Dénombrement des établissements

Secteur d'activité	Code NAF	2008	2009	2010*
Commerce Automobile	4511Z	29 758	31 102	32 411
	4519Z	1 219	1 434	1 509
	Total	30 977	32 536	33 920
Réparation Automobile	4520A	39 217	42 196	45 339
	4520B	1 049	1 438	1 701
	Total	40 266	43 634	47 040
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	5 522	5 670	5 959
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	7 104	6 869	6 513
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 951	6 237	6 402
	4764Z	358	484	590
	9529Z	99	137	167
	Total	6 408	6 858	7 159
Contrôle technique automobile	7120A	5 351	5 463	5 673
Écoles de conduite	8553Z	11 730	11 944	12 338
	8559B	9	13	16
	Total	11 739	11 957	12 354
Location courte durée	7711A	4 078	4 378	4 467
	7739Z	56	62	74
	Total	4 134	4 440	4 541
Location longue durée	7711B	94	99	100
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	159	159	170
	4532Z	207	159	166
	Total	366	318	336
Parcs de stationnement	5221Z	180	195	208
Stations de lavage	8129B	203	ND	ND
Total		112 344	118 039	123 803

Source : Pôle Emploi et INSEE-SIRENE (pour les 0 salarié)

* Données estimées par l'ANFA pour les 0 salarié et les auto-entrepreneurs - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilise 123 803 établissements en 2010 (hors stations de lavage non comptabilisées). Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché.

1.3 - Dénombrement des salariés

Secteur d'activité	Code NAF	2008	2009	2010*
Commerce Automobile	4511Z	183 772	175 948	173 918
	4519Z	15 576	15 043	14 997
	Total	199 348	190 991	188 915
Réparation Automobile	4520A	105 696	106 195	108 398
	4520B	5 743	6 440	6 668
	Total	111 439	112 635	115 066
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	24 205	24 183	25 082
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	20 871	20 454	19 451
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	13 555	13 113	12 598
	4764Z	1 010	1 122	1 118
	9529Z	237	308	312
	Total	14 802	14 543	14 028
Contrôle technique automobile	7120A	10 789	11 305	11 506
Écoles de conduite	8553Z	22 766	23 421	24 011
	8559B	85	88	79
	Total	22 851	23 509	24 090
Location courte durée	7711A	11 834	11 250	10 913
	7739Z	168	157	166
	Total	12 002	11 407	11 079
Location longue durée	7711B	2 590	2 363	2 329
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 466	1 498	1 544
	4532Z	955	1 033	1 070
	Total	2 421	2 531	2 614
Parcs de stationnement	5221Z	2 062	2 015	2 276
Stations de lavage	8129B	1 284	ND	ND
Total		424 664	415 936	416 436

Source : Pôle Emploi

* Données estimées par Pôle Emploi - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilise 416 436 salariés en 2010 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 73 % des salariés travaillent dans le commerce ou la réparation de véhicules automobile.

2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises

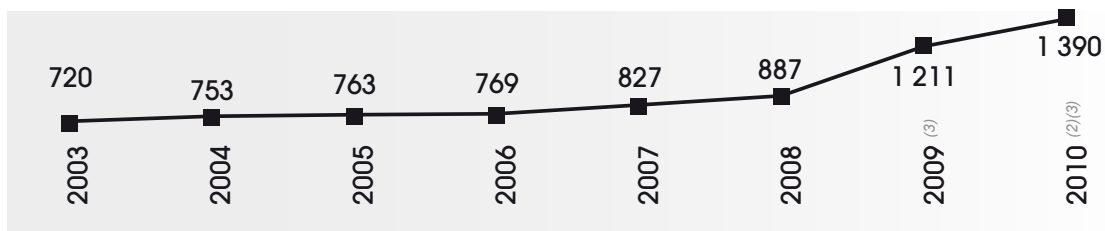
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS⁽¹⁾



Source : INSEE - SIRENE

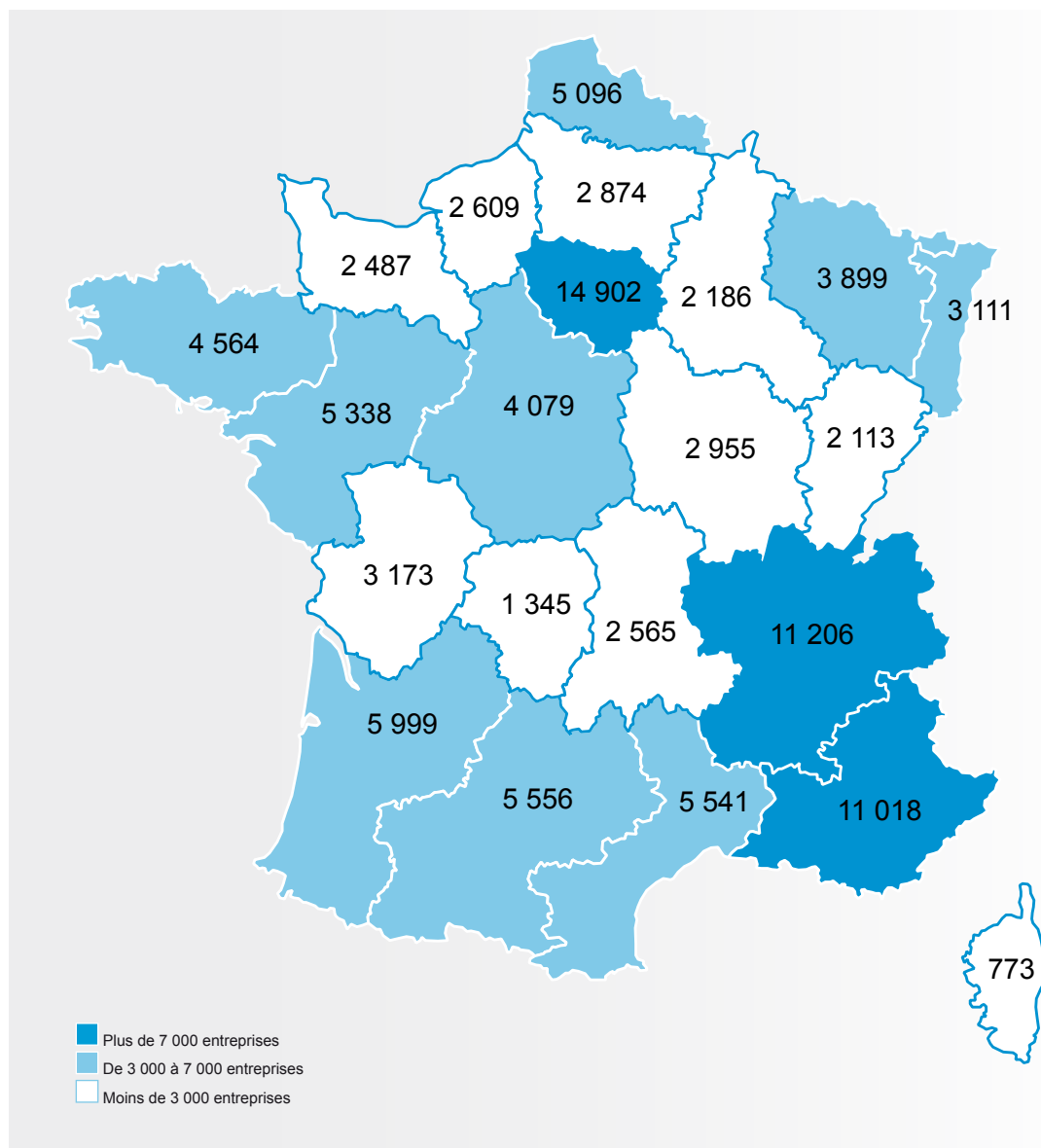
(1) Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007

(2) Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

(3) Hors stations de lavage

De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+14,1 % entre 2008 et 2010).

2.2 - Répartition des entreprises par région en 2010

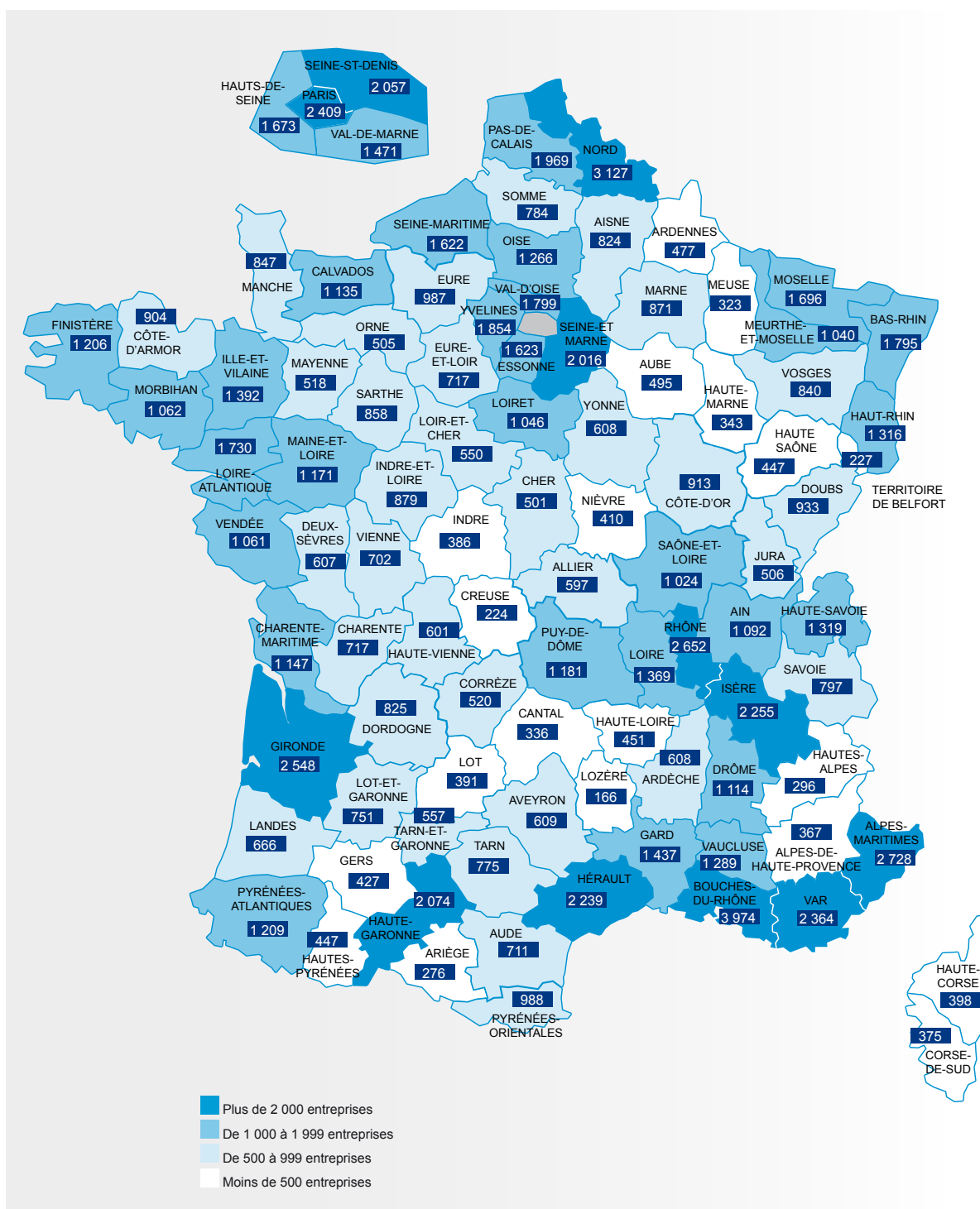


Source : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

À elles seules, les régions Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes représentent 36% de l'ensemble des entreprises de la branche.

Maillées sur tout le territoire, les entreprises des services de l'automobile offrent un service de proximité pour l'utilisateur de l'automobile.

2.3 - Répartition des entreprises de la branche par département en 2010



Source : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

Les 5 départements les plus dotés en entreprises de la branche sont :

- Bouches-du-Rhône
- Nord
- Alpes-Maritimes
- Rhône
- Gironde

Les 5 départements les moins dotés en entreprises de la branche sont :

- Lozère
- Creuse
- Territoire de Belfort
- Ariège
- Hautes-Alpes

2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille

MOINS DE 10 SALARIÉS

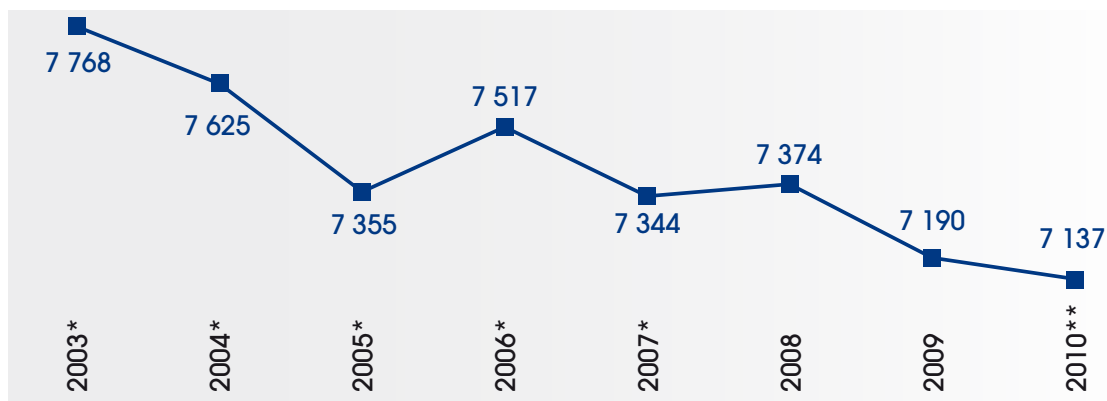


Source : INSEE - SIRENE

*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

10 SALARIÉS ET PLUS



Source : INSEE - SIRENE

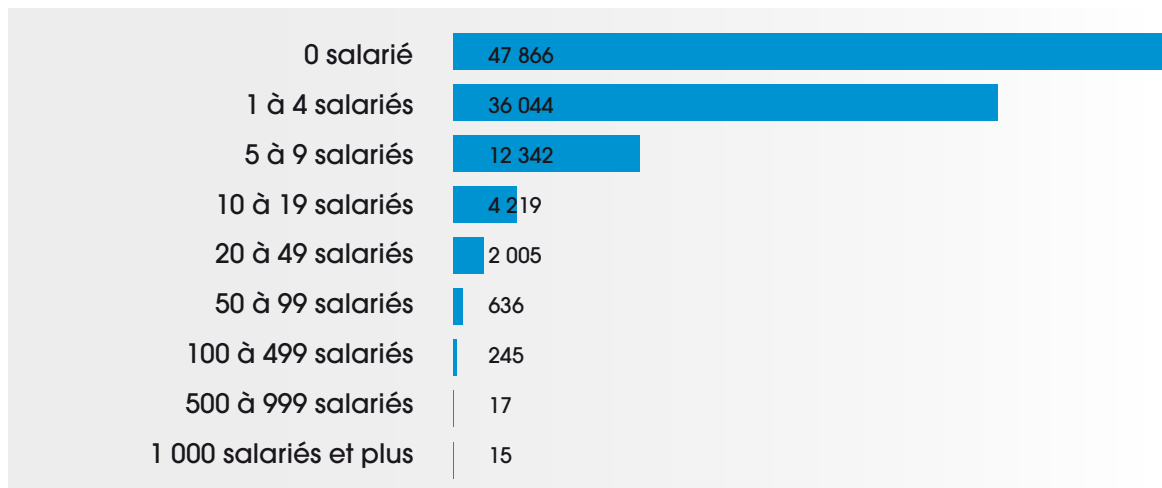
*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : +21,3% entre 2005 et 2010. Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 et la création du statut d'auto-entrepreneur. Ainsi, en 2008, la part des entreprises de 0 salariés représentait 38,5% des entreprises tandis qu'elle représente 46,3% en 2010. Les entreprises de plus de 10 salariés, elles, diminuent depuis 2006 (-5,0%).

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 81,2% d'entre elles ont moins de 5 salariés. La Branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 32 entreprises ont 500 salariés et plus.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2010



Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale en 2010

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	15 267 51,5%	10 810 36,5%	3 570 12,0%	29 647
Réparation Automobile	19 670 46,3%	20 879 49,2%	1 927 4,5%	42 476
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 182 47,8%	2 000 43,8%	383 8,4%	4 565
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 062 29,5%	2 340 64,9%	204 5,7%	3 606
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 259 49,0%	3 121 47,0%	264 4%	6 644
Contrôle technique automobile	876 20,6%	3 284 77,2%	94 2,2%	4 254
Écoles de conduite	3 921 42,4%	4 947 53,5%	383 4,1%	9 251
Location courte durée	1 550 66,7%	639 27,5%	136 5,8%	2 325
Location longue durée	8 11,1%	45 62,5%	19 26,4%	72
Démolisseurs-recycleurs	46 13,1%	200 56,8%	106 30,1%	352
Parcs de stationnement	26 13,2%	123 62,4%	48 24,4%	197
Total	47 867 46,3%	48 388 46,8%	7 134 6,9%	103 389

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2009

Parmi les 103 389 entreprises de la branche, 46 % n'ont pas de salariés, 47 % emploient entre 1 et 9 salariés et 7 % sont des entreprises de 10 salariés et plus.

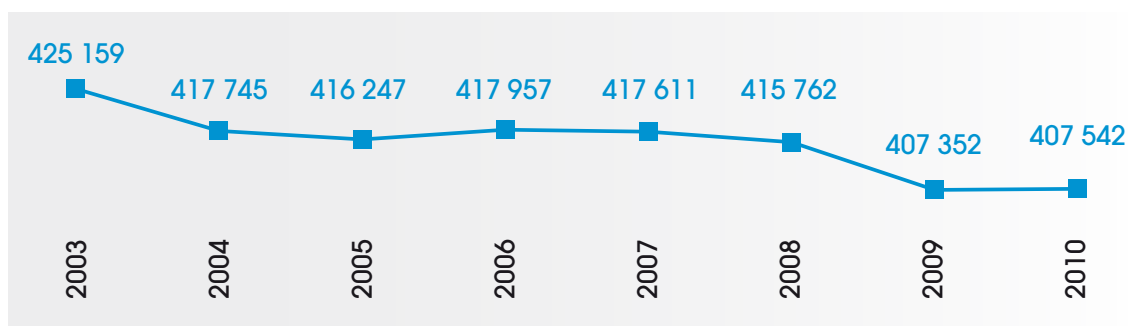
3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

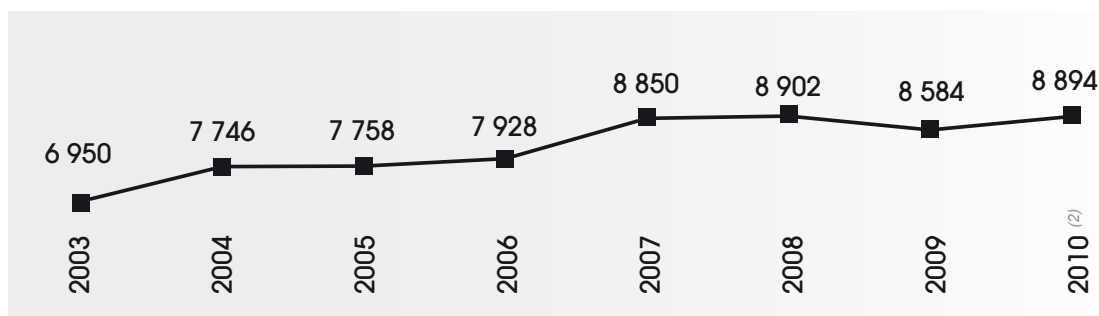
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS (1)



Source : Pôle Emploi

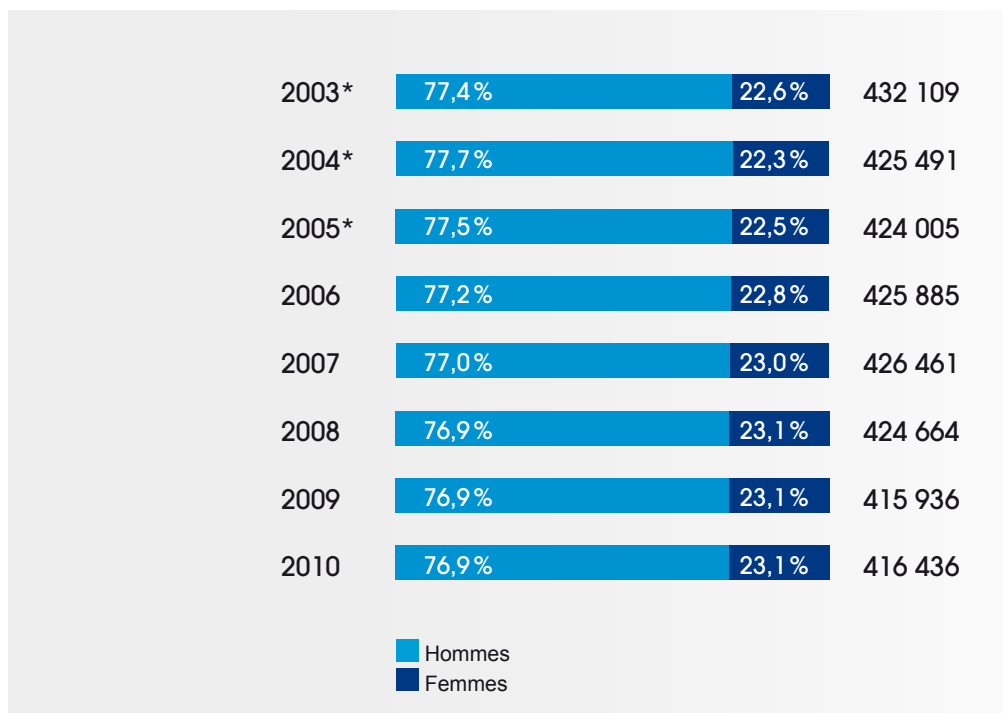
(1) Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2005 pour les codes NAF partagés

(2) Hors stations de lavage

Depuis 2003, l'emploi dans la branche des services de l'automobile ne cesse de diminuer : -3,7 % entre 2003 et 2010. Une stabilisation des effectifs est toutefois envisagée par Pôle Emploi pour l'année 2010.

3.2 - Répartition des salariés selon le sexe

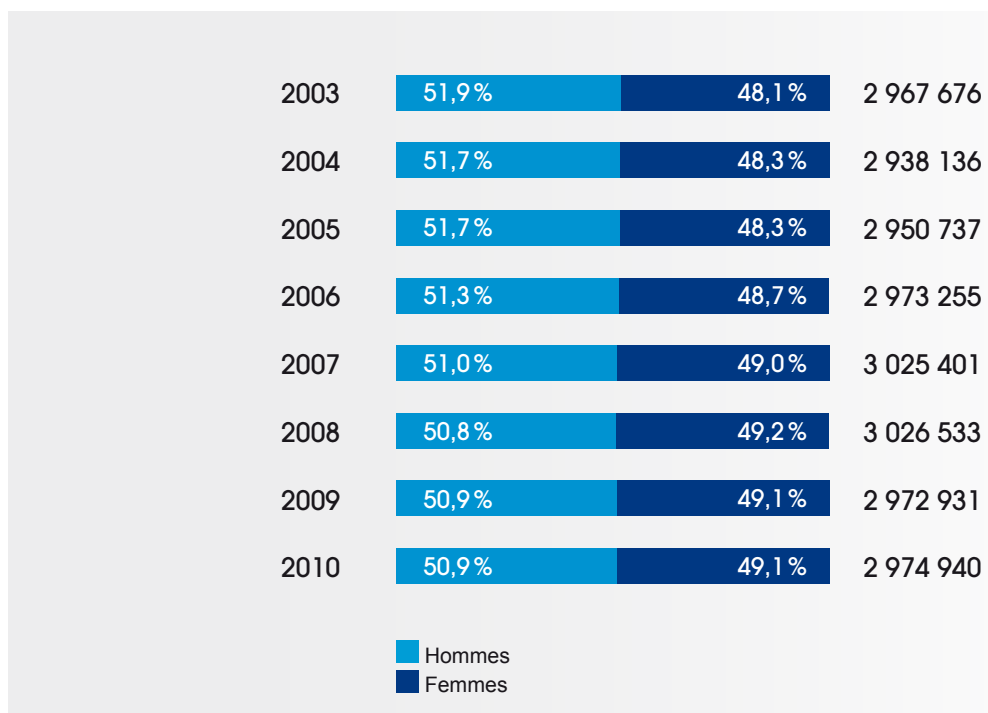
BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : Pôle Emploi

* Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2005 pour les codes NAF partagés

SECTEUR DU COMMERCE**



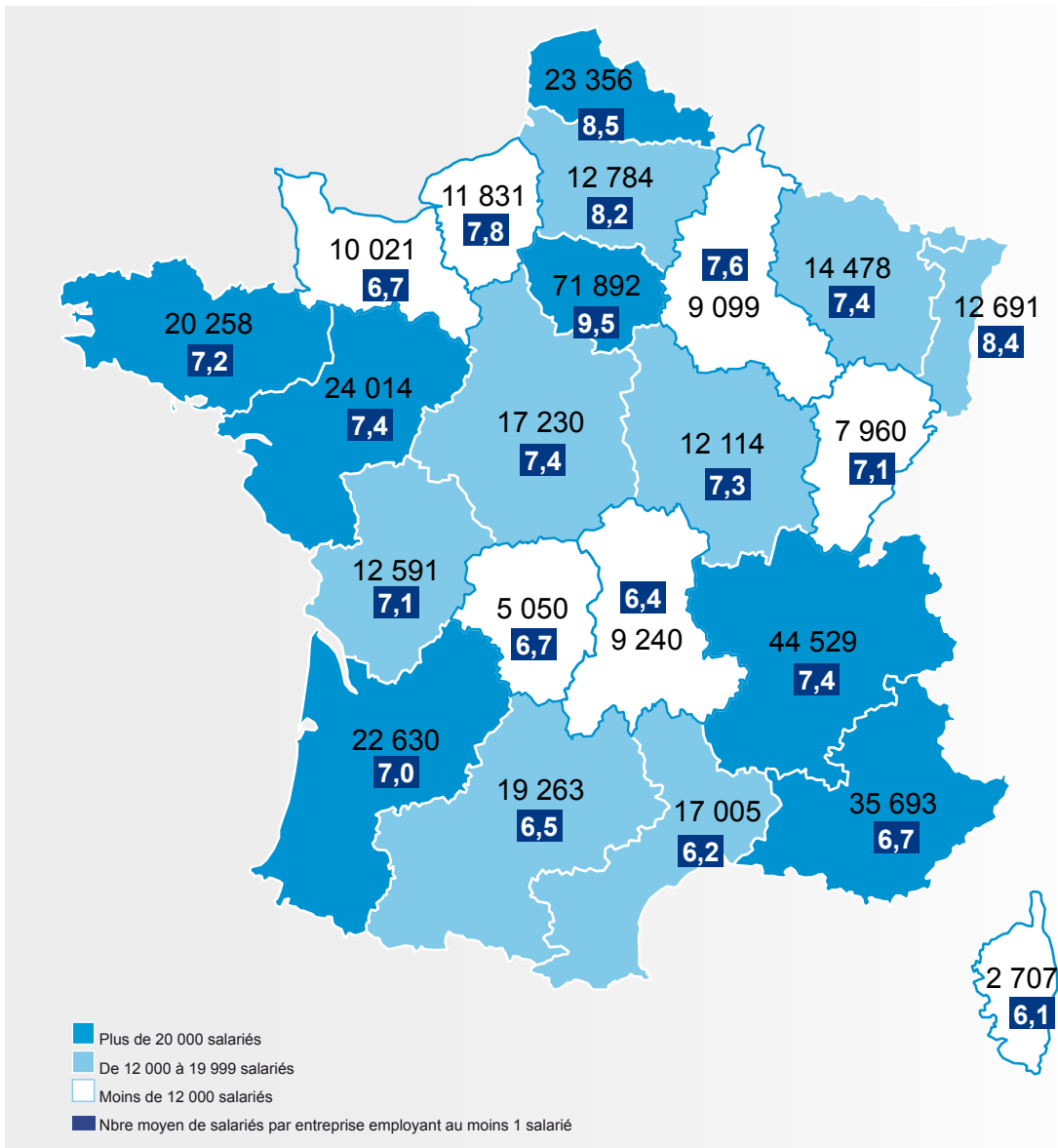
Source : Pôle Emploi

** Commerce=Commerce , répar. automobile & motorcycle(G)

Les salariés de la branche des services de l'automobile sont pour 77% des hommes. La part des femmes croît, passant de 22,6% en 2003 à 23,1% en 2010. La baisse de l'emploi depuis 2003 touche davantage les hommes que les femmes.

En comparaison, la part des femmes du grand secteur du Commerce augmente également sur la même période passant de 48,1% en 2003 à 49,1% en 2010.

3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié en 2010



Source : Salariés : Pôle Emploi / Entreprises : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2009 pour l'indicateur

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 7,5. Des contrastes existent entre les régions du Nord comme par exemples le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et la Picardie qui enregistrent un effectif moyen supérieur à 8 et les régions du Sud comme le Languedoc Roussillon, PACA et Corse qui comptent en moyenne moins de 7 salariés par entreprise.

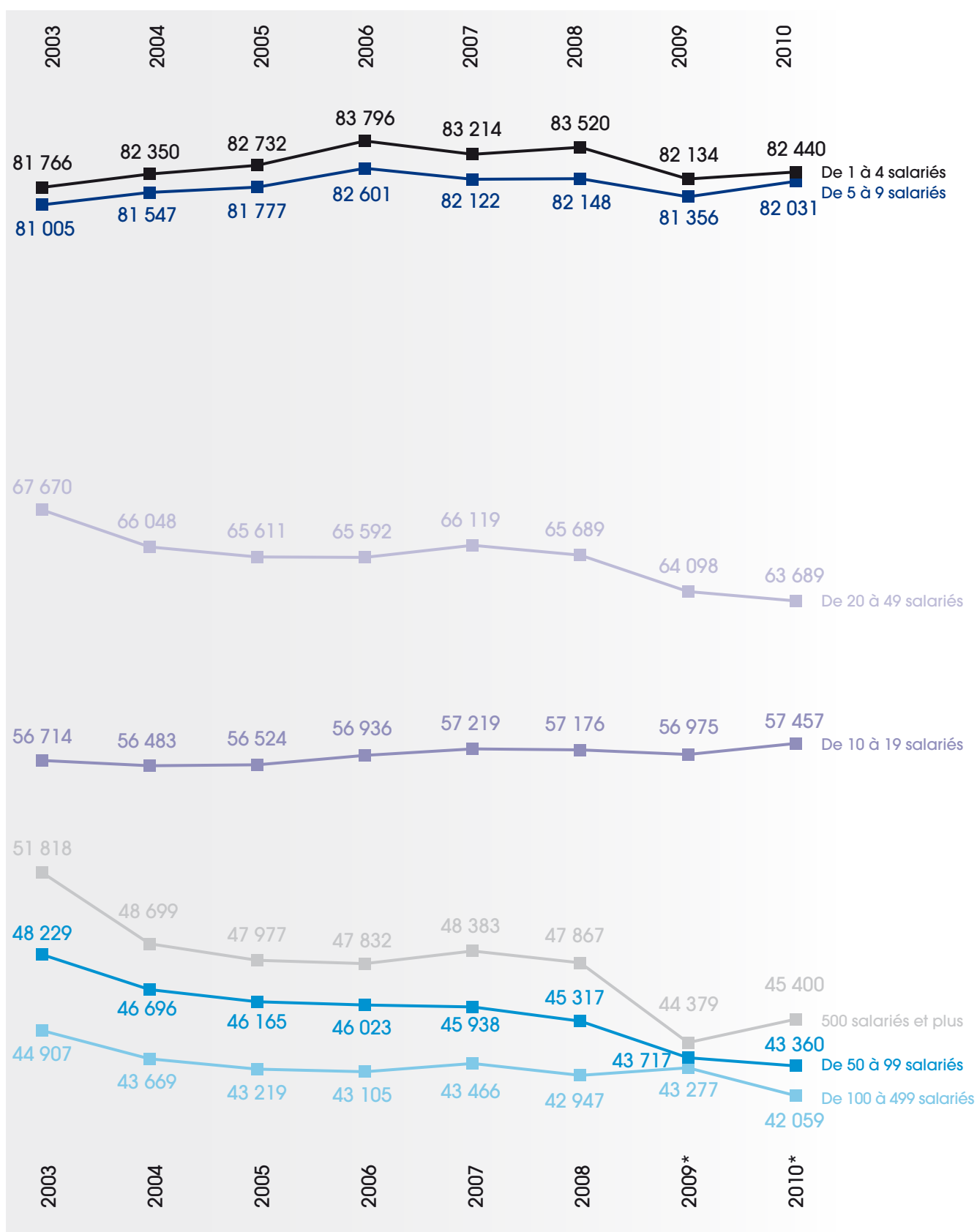
3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce Automobile	4511Z	173 918	19,6%
	4519Z	14 997	16,6%
	Total	188 915	19,4%
Réparation Automobile	4520A	108 398	19,5%
	4520B	6 668	14,6%
	Total	115 066	19,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	25 082	18,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	19 451	47,2%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	12 598	20,3%
	4764Z	1 118	23,4%
	9529Z	312	23,4%
	Total	14 028	20,6%
Contrôle technique automobile	7120A	11 506	18,1%
Écoles de conduite	8553Z	24 011	49,9%
	8559B	79	51,1%
	Total	24 090	49,9%
Location courte durée	7711A	10 913	39,6%
	7739Z	166	35,7%
	Total	11 079	39,6%
Location longue durée	7711B	2 329	48,7%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 544	19,4%
	4532Z	1 070	17,4%
	Total	2 614	18,6%
Parcs de stationnement	5221Z	2 276	22,8%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		416 436	23,1%

Source : Pôle Emploi - ND : Non déterminé

Si la part des femmes parmi les salariés est de 23,1 % en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50 % pour le commerce de détail de carburant, l'enseignement de la conduite ou la location longue durée. Par contre, elle sont peu nombreuses (moins de 18 %) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B) ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise



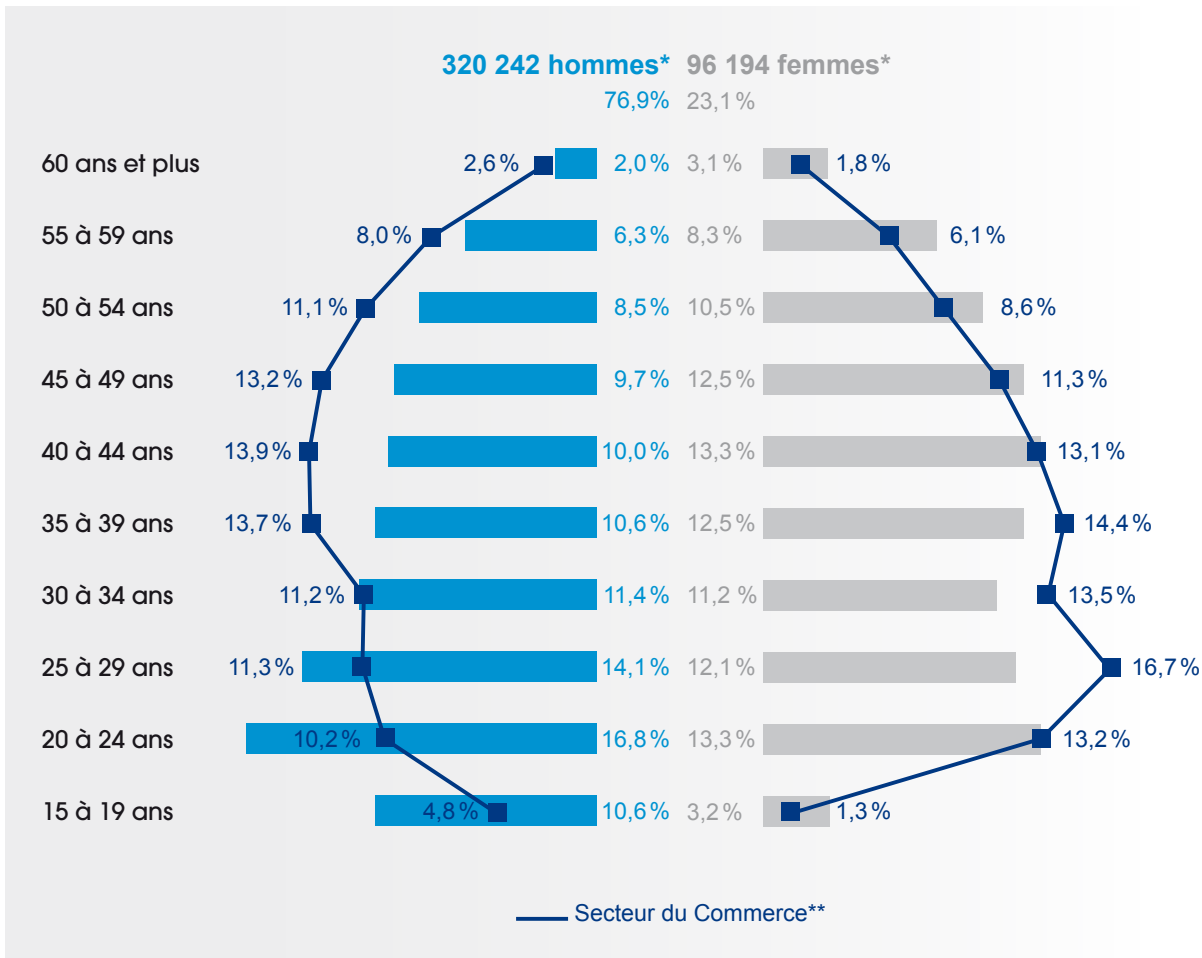
Source : Données INSEE - DADS 2009 pour les codes NAF entiers / Données IRPAUTO pour les codes NAF partagés / Estimations traitement ANFA

* Hors stations de lavage

L'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés a légèrement augmenté depuis 2003 (+1,0%).

En revanche, l'emploi dans les entreprises de 10 salariés et plus a lui baissé depuis 2003 (-6,5%).

3.7 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe en 2010



* Source : IRPAUTO - estimations traitement ANFA

** Source : INSEE - DADS 2009 ; Secteur G : Commerce ; Réparation d'automobiles et de motocycles

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune, près de 27,5% des salariés ont moins de 25 ans. Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment lié à l'embauche d'apprentis. 22% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 16,5% dans l'ensemble du Commerce (G).

3.8 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce Automobile	4511Z	36,7	9,9%
	4519Z	38,4	11,5%
	Total	36,8	10,0%
Réparation Automobile	4520A	34,2	7,9%
	4520B	36,5	9,8%
	Total	34,4	8,0%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	37,4	5,8%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	33,2	9,5%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	32,2	5,9%
	4764Z	34,2	8,2%
	9529Z	33,2	8,9%
	Total	32,3	6,1%
Contrôle technique automobile	7120A	39,3	10,7%
Écoles de conduite	8553Z	39,6	13,5%
	8559B	37,7	NS
	Total	39,6	13,5%
Location courte durée	7711A	37,0	8,5%
	7739Z	34,6	NS
	Total	37,0	8,5%
Location longue durée	7711B	36,4	4,3%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	36,7	10,3%
	4532Z	37,4	9,1%
	Total	36,8	9,8%
Parcs de stationnement	5221Z	36,6	16,7%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		35,8	9,2%

Source : IRPAUTO 2010 - INSEE / DADS 2009

NS : Non significatif

ND : Non déterminé

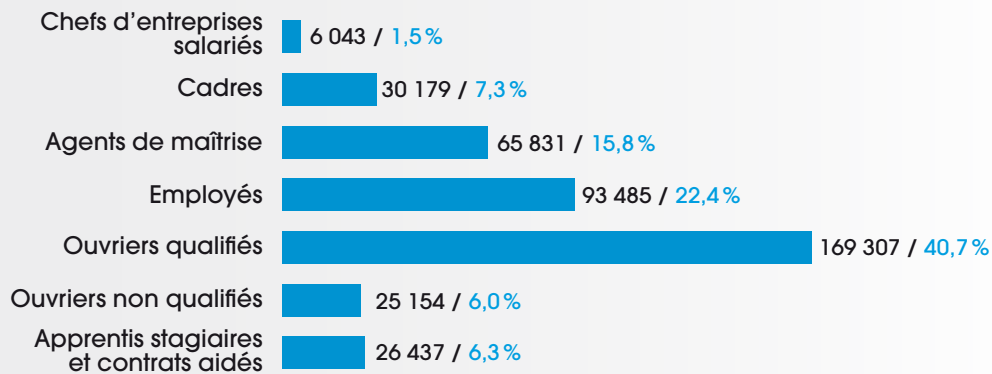
L'âge moyen des salariés est de 35,8 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 37,7 ans (INSEE DADS 2009).

La population salariée la plus jeune est celle du commerce et de la réparation de cycles et motocycles. Les salariés de la réparation automobile ainsi que du commerce de carburants sont plus jeunes que la moyenne de la Branche.

L'âge moyen est plus élevé dans les secteurs autres que ceux du commerce et de la réparation.

Le nombre de séniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs comme les parcs de stationnement, les écoles de conduite et le contrôle technique automobile.

3.9 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles en 2010

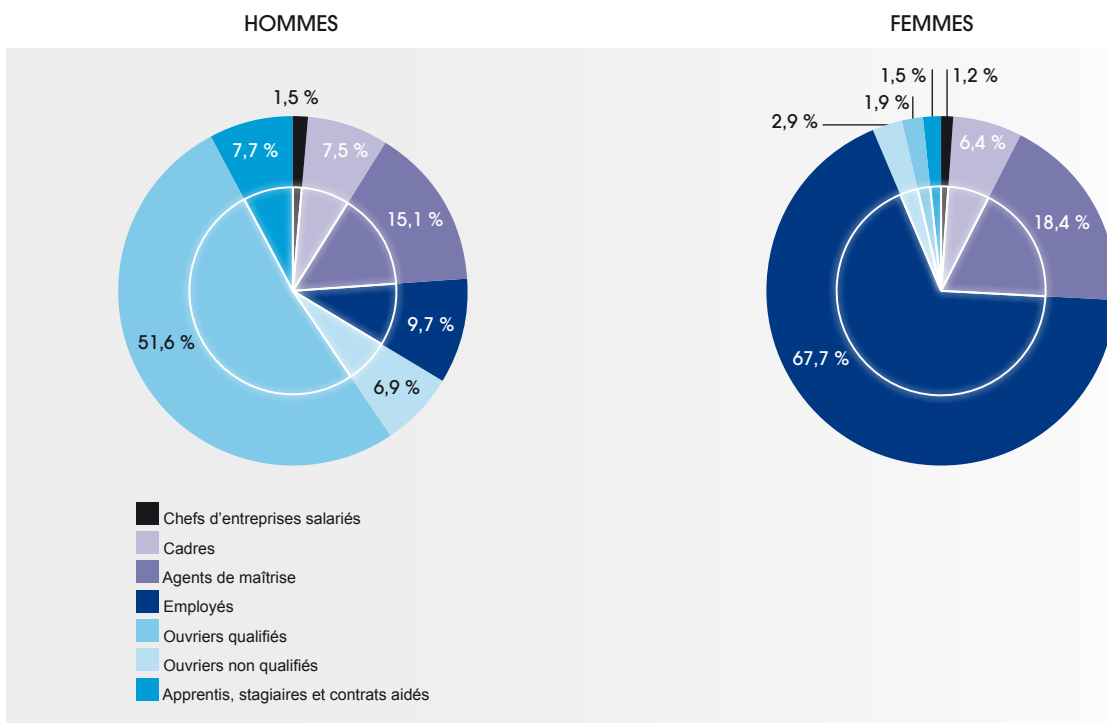


Source : INSEE / DADS - estimations 2010 traitement ANFA

Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils occupent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis, stagiaires et contrats aidés est particulièrement importante dans la Branche puisqu'elle représente 6,3 % des salariés, contre 3,2 % pour l'ensemble du Commerce (source : INSEE DADS 2009).

En raison d'un changement de méthodologie de l'INSEE concernant le calcul des effectifs par CSP, ces statistiques ne sont pas comparables aux années précédentes (cf. annexe DADS).

3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe en 2010

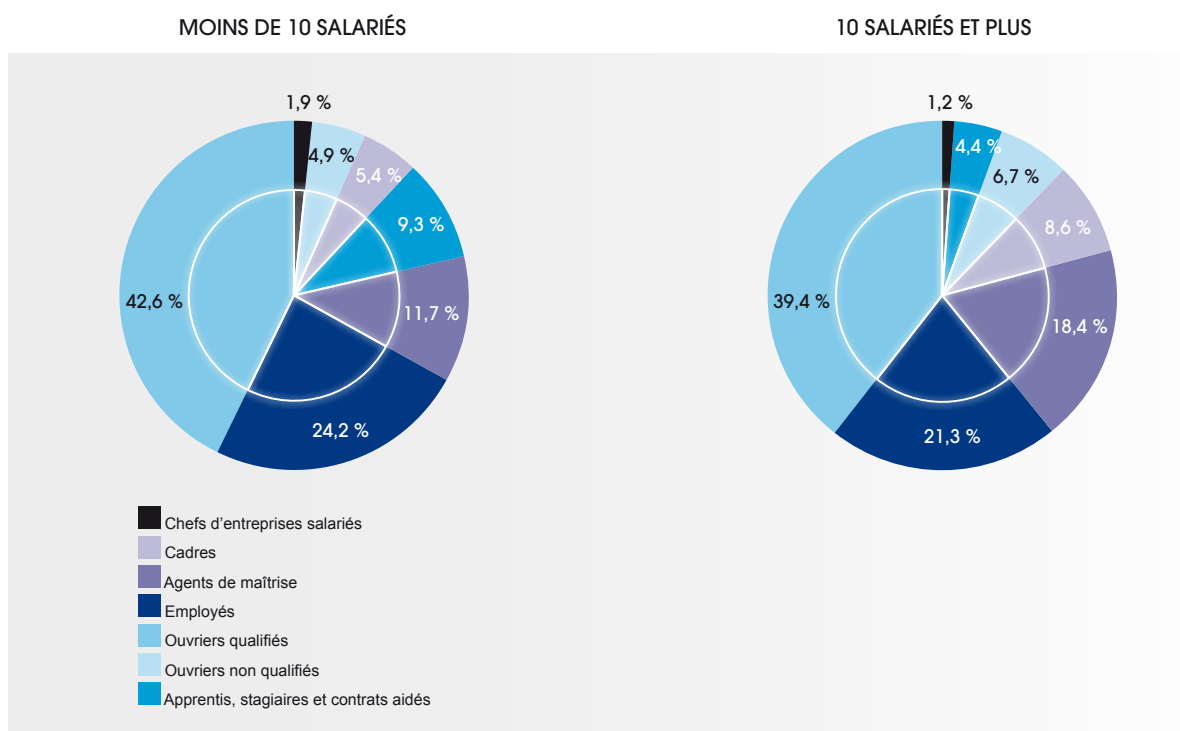


Source : INSEE / DADS - estimations traitement ANFA

Dans la branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres, ... Les femmes, quant à elles, sont à plus de deux tiers employées à des postes administratifs comme secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

En raison d'un changement de méthodologie de l'INSEE concernant le calcul des effectifs par CSP, ces statistiques ne sont pas comparables aux années précédentes (cf. annexe DADS).

3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise en 2010



Source : INSEE / DADS - estimations 2010 traitement ANFA

La part de certaines catégories socio-professionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise soit inférieur ou supérieur à 10 salariés.

Ainsi, la part des apprentis est plus de deux fois plus importante dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les entreprises de 10 salariés et plus (9,3 % contre 4,4 %).

Inversement, les cadres et agents de maîtrise sont plus nombreux dans les entreprises de 10 salariés et plus (27 % contre 17,1 %).

3.12 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce Automobile	4511Z	1,1%	8,9%	18,1%	17,6%	42,6%	5,8%	5,9%	100%
	4519Z	1,0%	10,2%	17,0%	15,1%	45,5%	5,6%	5,6%	100%
	Total	1,1%	9,0%	18,0%	17,4%	42,8%	5,8%	5,9%	100%
Réparation Automobile	4520A	1,1%	5,4%	4,9%	18,3%	52,5%	6,7%	11,0%	100%
	4520B	1,2%	5,9%	8,1%	14,2%	58,7%	5,6%	6,3%	100%
	Total	1,1%	5,5%	5,1%	18,1%	52,9%	6,6%	10,7%	100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	1,5%	6,2%	13,1%	26,3%	41,6%	8,2%	3,1%	100%
	4730Z	0,5%	5,7%	4,4%	79,2%	6,1%	2,8%	1,3%	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	1,6%	7,6%	7,2%	26,5%	41,6%	3,0%	12,6%	100%
	4764Z	1,7%	7,5%	5,2%	38,5%	33,7%	3,3%	10,0%	100%
	9529Z	3,5%	6,6%	10,8%	28,4%	36,0%	4,9%	9,8%	100%
	Total	1,6%	7,6%	7,1%	27,2%	41,0%	3,1%	12,4%	100%
Contrôle technique automobile	7120A	4,6%	4,4%	7,3%	16,8%	56,3%	10,3%	0,3%	100%
	8553Z	2,4%	1,8%	76,4%	18,0%	0,6%	0,4%	0,4%	100%
Écoles de conduite	8559B	S	S	S	S	S	S	S	S
	Total	2,4%	1,8%	76,4%	18,0%	0,6%	0,4%	0,4%	100%
Location courte durée	7711A	6,8%	7,6%	14,8%	32,7%	23,4%	13,8%	0,9%	100%
	7739Z	S	S	S	S	S	S	S	S
Location longue durée	Total	6,8%	7,6%	14,8%	32,7%	23,4%	13,8%	0,9%	100%
	7711B	1,8%	38,6%	24,4%	24,1%	5,2%	2,7%	3,3%	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1,7%	6,2%	3,5%	38,3%	38,4%	9,2%	2,6%	100%
	4532Z	1,1%	6,7%	4,0%	22,8%	45,2%	17,3%	2,8%	100%
	Total	1,5%	6,4%	3,7%	32,2%	41,1%	12,5%	2,7%	100%
Parcs de stationnement	5221Z	1,5%	15,7%	16,8%	31,5%	22,1%	11,9%	0,6%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Total	1,5%	7,3%	15,8%	22,4%	40,7%	6,0%	6,3%	100%

Source : INSEE / DADS - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE
 En raison d'un changement de méthodologie de l'INSEE concernant le calcul des effectifs par CSP, ces statistiques ne sont pas comparables aux années précédentes (cf. annexe DADS).

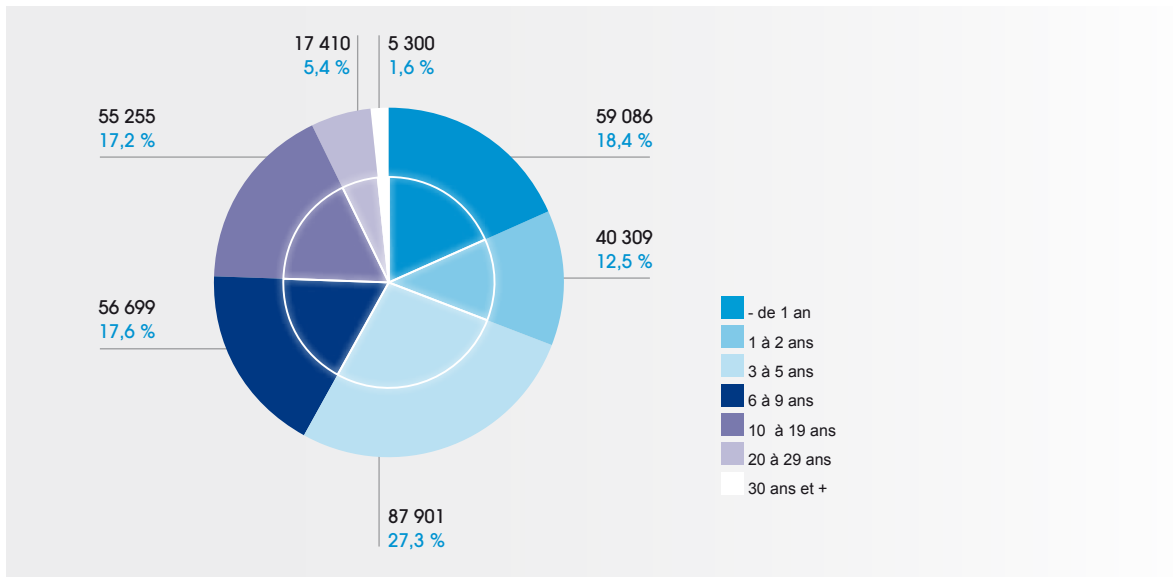
3.13 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce Automobile	4511Z	32,5 %	52,0 %	48,4 %	33,2 %	44,4 %	40,9 %	39,7 %	41,8 %
	4519Z	2,8 %	5,5 %	4,2 %	2,6 %	4,4 %	3,6 %	3,4 %	3,6 %
	Total	35,3 %	57,5 %	52,6 %	35,8 %	48,8 %	44,5 %	43,1 %	45,4 %
Réparation Automobile	4520A	19,4 %	18,5 %	7,6 %	20,2 %	31,9 %	27,4 %	42,9 %	26,0 %
	4520B	1,3 %	1,3 %	0,8 %	1,0 %	2,4 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %
Total	Total	20,7 %	19,8 %	8,4 %	21,2 %	34,3 %	28,9 %	44,5 %	27,6 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	6,9 %	5,5 %	5,4 %	7,6 %	6,6 %	8,8 %	3,1 %	6,0 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	1,8 %	4,3 %	1,5 %	19,1 %	0,8 %	2,5 %	1,1 %	4,7 %
Commerce et réparation de cycles et de motos	4540Z	3,5 %	3,4 %	1,5 %	3,8 %	3,3 %	1,6 %	6,4 %	3,0 %
	4764Z	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %
	9529Z	0,2 %	0,1 %	<0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Total	Total	3,9 %	3,7 %	1,6 %	4,2 %	3,6 %	1,8 %	6,8 %	3,4 %
Contrôle technique automobile	7120A	7,9 %	1,5 %	1,2 %	1,9 %	3,5 %	4,3 %	0,1 %	2,8 %
Écoles de conduite	8553Z	8,6 %	1,3 %	25,5 %	4,2 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	5,8 %
	8559B	S	S	S	S	S	S	S	S
	Total	8,6 %	1,3 %	25,5 %	4,2 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	5,8 %
Location courte durée	7711A	13,5 %	3,0 %	2,7 %	4,2 %	1,7 %	6,6 %	0,4 %	2,6 %
	7739Z	S	S	S	S	S	S	S	S
Total	Total	13,5 %	3,0 %	2,7 %	4,2 %	1,7 %	6,6 %	0,4 %	2,6 %
Location longue durée	7711B	0,4 %	1,9 %	0,5 %	0,4 %	<0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %
	4677Z	0,4 %	0,3 %	0,1 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %	0,1 %	0,4 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %	0,1 %	0,3 %
	Total	0,6 %	0,5 %	0,2 %	0,7 %	0,5 %	1,1 %	0,2 %	0,7 %
Parcs de stationnement	5221Z	0,5 %	1,0 %	0,5 %	0,7 %	0,3 %	0,9 %	<0,1 %	0,5 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE / DADS, Pôle Emploi - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE
En raison d'un changement de méthodologie de l'INSEE concernant le calcul des effectifs par CSP, ces statistiques ne sont pas comparables aux années précédentes (cf. annexe DADS).

4. Zoom sur les conditions d'emploi

4.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise en 2010 (données concernant uniquement les CDI)



Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2010 et des données Pôle Emploi 2010. IRPAUTO précise que ces données ne peuvent être comparées avec les années précédentes car les données définitives sont disponibles 2 ans après.

Près de 58 % des salariés en CDI ont moins de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise et près de 24,2 % y ont 10 ans et plus.

4.2 - La durée hebdomadaire du travail selon l'activité principale des entreprises en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	% des femmes à temps plein	% des hommes à temps plein	% des salariés à temps plein
Commerce Automobile	4511Z	77,9%	97,0%	93,1%
	4519Z	85,2%	98,2%	96,0%
	Total	78,3%	97,1%	93,3%
Réparation Automobile	4520A	55,0%	94,7%	87,2%
	4520B	67,2%	97,1%	92,8%
	Total	55,5%	94,9%	87,5%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	63,0%	92,5%	87,8%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	61,9%	62,7%	62,3%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	65,2%	94,1%	88,5%
	4764Z	58,0%	90,9%	83,9%
	9529Z	49,2%	90,3%	81,8%
	Total	64,4%	93,8%	88,0%
Contrôle technique automobile	7120A	53,5%	91,7%	83,5%
Écoles de conduite	8553Z	62,5%	75,6%	69,1%
	8559B	59,5%	95,1%	78,2%
	Total	62,5%	75,7%	69,1%
Location courte durée	7711A	82,1%	85,6%	84,4%
	7739Z	NS	86,0%	79,6%
	Total	82,0%	85,6%	84,3%
Location longue durée	7711B	88,8%	95,1%	92,3%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	60,4%	94,4%	87,9%
	4532Z	63,0%	92,5%	87,8%
	Total	61,4%	93,5%	87,8%
Parcs de stationnement	5221Z	77,2%	89,1%	87,2%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		67,4%	93,6%	87,5%

Source : Données IRPAUTO 2010
 NS : effectifs non significatifs - ND : Non déterminé

En moyenne, 87,5% des salariés de la branche sont à temps plein. Globalement, les femmes occupent moins de postes à temps plein que les hommes (67,4% contre 93,6%). Cependant, certaines activités comme le commerce de détail de carburant enregistrent une part de temps plein faible et ce, quelque soit le sexe (62,7% des hommes et 61,9% de femmes en temps plein).

4.3 - La nature des contrats de travail par grandes activités de la branche en 2010

Secteur d'activité	Code NAF	CDI	CDD	Aidés	Professionnalisation	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI*
Commerce Automobile	4511Z	141 448	11 281	30	91	5 511	218	15 339	173 918	89,2%
	4519Z	12 266	1 199	-	4	508	19	1 001	14 997	87,6%
	Total	153 714	12 480	30	95	6 019	237	16 340	188 915	89,1%
Réparation Automobile	4520A	81 662	9 349	24	45	6 009	134	11 175	108 398	84,0%
	4520B	5 339	524	4	2	252	10	537	6 668	87,1%
Total	Total	87 001	9 873	28	47	6 261	144	11 712	115 066	84,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	19 791	2 005	-	-	427	-	2 859	25 082	89,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	10 538	3 703	2	-	83	28	5 097	19 451	73,4%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	9 227	1 245	4	17	679	23	1 403	12 598	82,4%
	4764Z	782	158	-	-	41	2	135	1 118	79,6%
	9529Z	236	26	-	-	15	1	34	312	84,9%
Total	Total	10 245	1 429	4	17	735	26	1 572	14 028	82,2%
Contrôle technique automobile	7120A	9 696	810	1	1	11	23	964	11 506	92,0%
Écoles de conduite	8553Z	18 054	3 503	1	20	14	10	2 409	24 011	83,6%
	8559B	67	10	-	-	1	1	-	79	84,8%
	Total	18 121	3 513	1	20	15	11	2 409	24 090	83,6%
Location courte durée	7711A	7 643	2 041	2	9	60	21	1 137	10 913	78,2%
	7739Z	123	16	-	-	9	3	15	166	81,5%
Total	Total	7 766	2 057	2	9	69	24	1 152	11 079	78,2%
Location longue durée	7711B	1 948	197	-	-	56	4	124	2 329	88,3%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 179	159	1	1	27	2	175	1 544	86,1%
	4532Z	844	86	-	-	18	-	122	1 070	89,0%
Total	Total	2 023	245	1	1	45	2	297	2 614	87,3%
Parcs de stationnement	5221Z	1 117	878	-	-	2	2	277	2 276	55,9%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	Total	321 960	37 190	69	190	13 723	501	42 803	416 436	86,2%

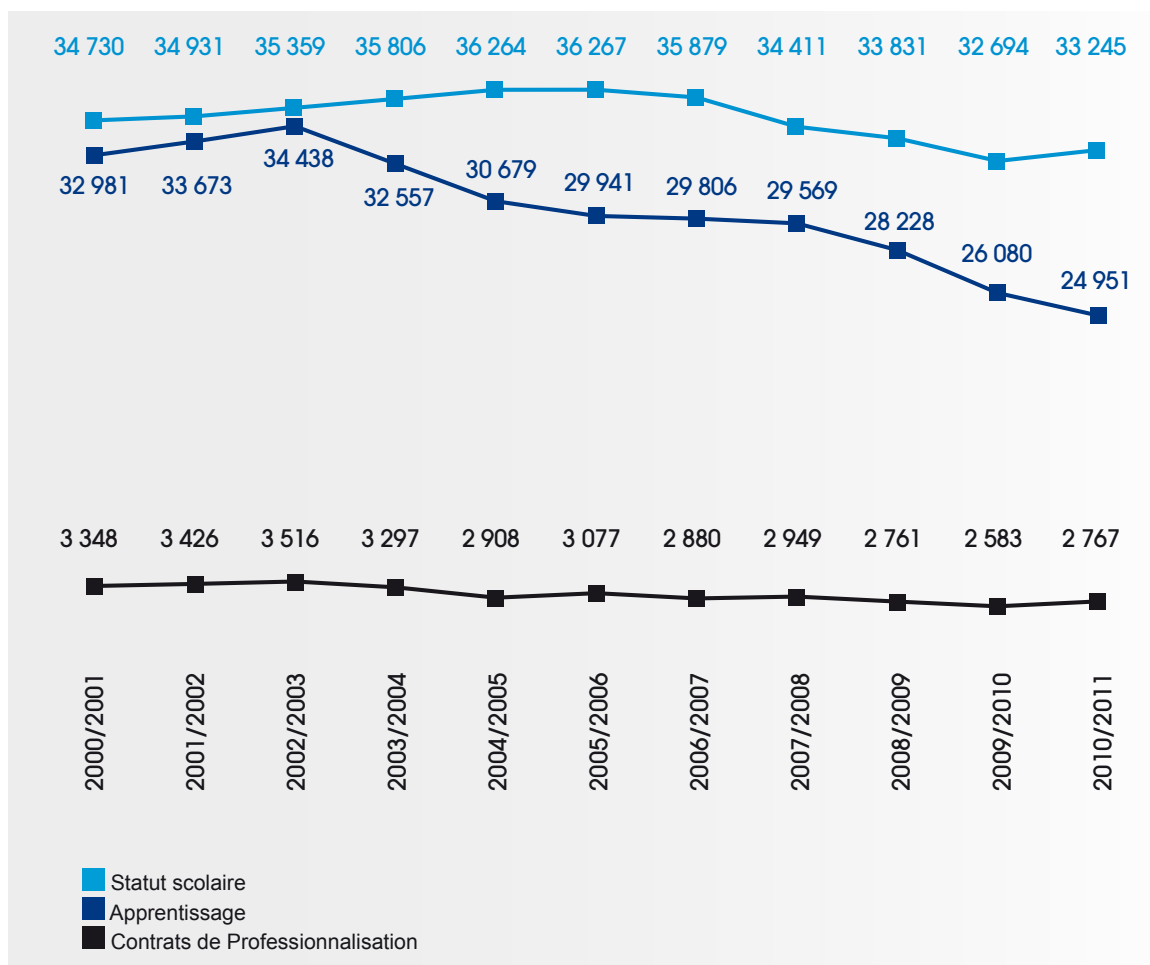
Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2010 et des données Pôle Emploi 2010.
% CDI (Hors non renseignés) - ND : Non déterminé

Plus de 86% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la Branche des services de l'automobile.

5. Zoom sur l'appareil de formation

La formation initiale et d'insertion

5.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation



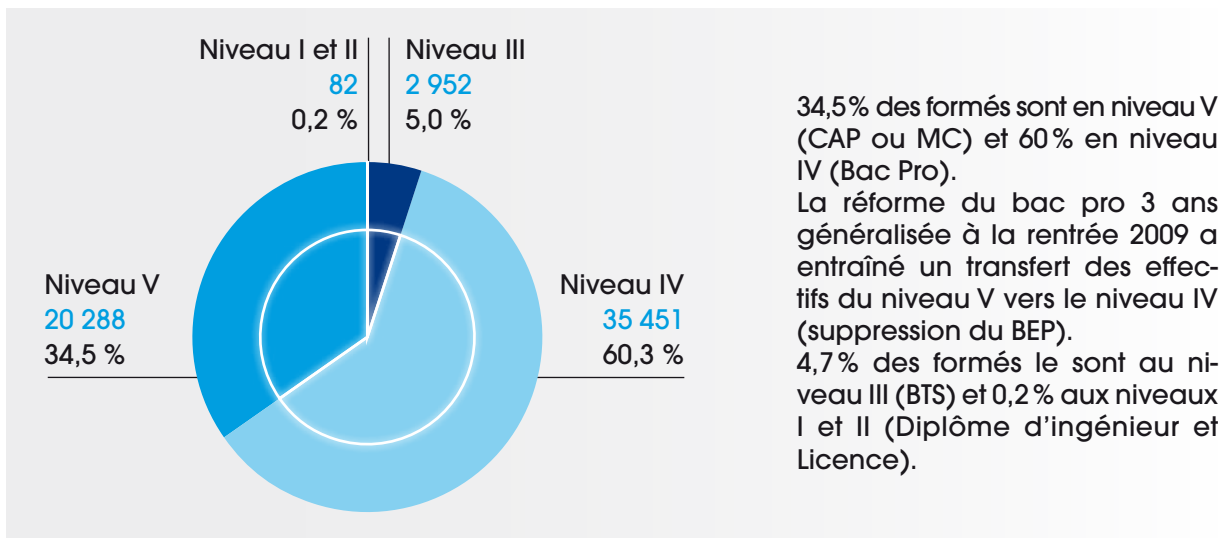
Source : ANFA

Les effectifs diminuent depuis la rentrée 2003. Si la baisse des effectifs concernait tous les modes de formation entre 2005 et 2009, seuls les effectifs en apprentissage continuent de diminuer à la rentrée 2010.

La branche a perdu plus de 27 % de ses apprentis entre les rentrées 2002 et 2010.

À la rentrée 2010, 2 767 jeunes sont inscrits en contrat de professionnalisation.

5.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation en 2010 (hors CQP)



Source : ANFA 2010

5.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé en 2010

		Effectif 2010/2011	Évolution 2009/2010
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, opt° motocycles	1 248	+ 10,7%
	Maintenance des véhicules automobiles, opt° véhicules industriels	876	+ 0,2%
	Maintenance des véhicules automobiles, opt° véhicules particuliers	8 999	+ 10,3%
	Peinture en carrosserie	1 443	- 9,4%
	Peinture en carrosserie - connexe	764	+ 7,0%
	Réparation des Carrosseries	5 404	+ 7,6%
	Sellerie générale	89	- 1,1%
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	735	- 9,8%
	Total CAP	19 558	+ 6,3%
MC	Aménagement et rénovation de véhicules spécifiques	12	- 25,0%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	3	- 70,0%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers	611	- 21,4%
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	104	- 28,8%
Total MC	730	- 23,1%	
CQP V	Agent d'opérations location	8	- 69,2%
	Démonteur automobile spécialiste	12	- 20,0%
	Mécanicien cycles	40	+ 53,8%
	Opérateur service rapide	72	+ 46,9%
	Opérateur spécialiste service rapide	11	- 57,7%
	Vendeur motocycles	6	- 25,0%
Total CQP V	149	- 4,5%	
Total niveau V		20 437	- 30,4%

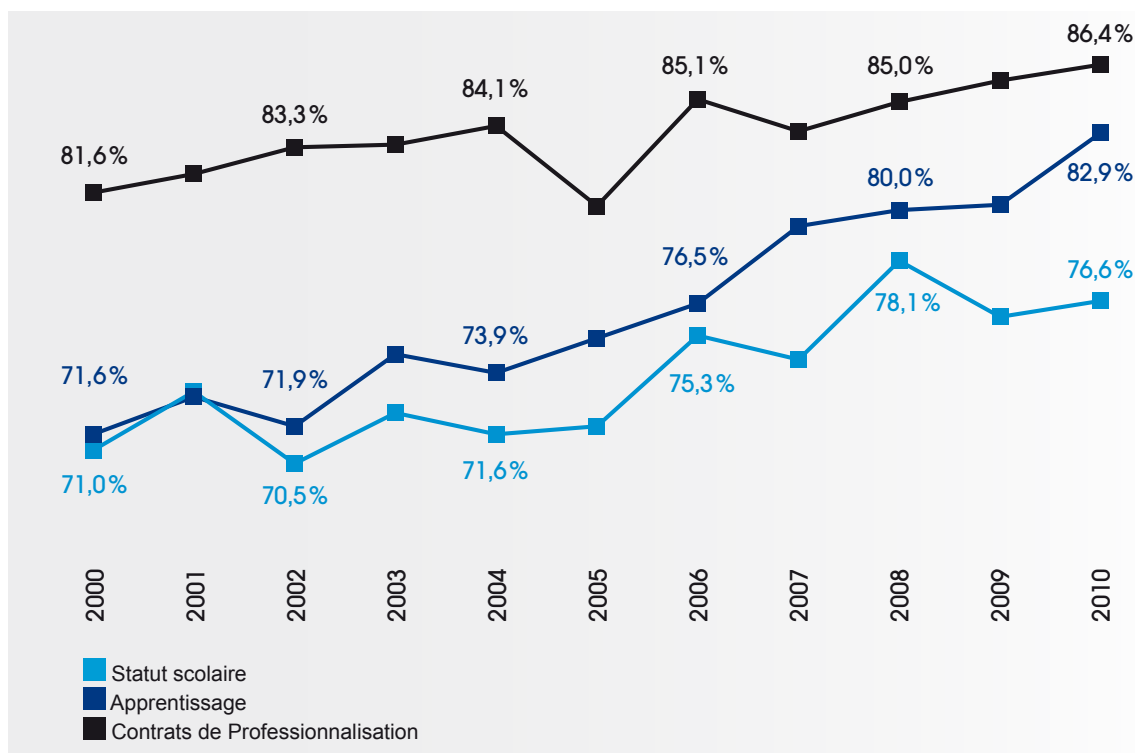
		Effectif 2010/2011	Évolution 2009/2010
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	829	- 7,9%
	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles (3 ans)	1 817	+64,4%
	Maintenance des véhicules automobiles option voitures particulières	7 539	- 9,2%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières (3 ans)	14 273	+75,8%
	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	1 251	- 10,1%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels (3 ans)	2 182	+64,9%
	Réparation des Carrosseries	1 657	- 6,3%
	Réparation des Carrosseries (3 ans)	4 103	+75,0%
	Total BAC PRO	33 651	+33,2%
BTn	STI spécialité : génie mécanique, option systèmes motorisés	1 800	- 12,5%
	Total BTn	1 800	- 12,5%
CQP IV	Carrossier-peintre	461	+4,3%
	Conseiller technique cycles	24	+100,0%
	Contrôleur technique V.L	7	- 41,7%
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	104	+18,2%
	Peintre confirmé	93	+93,8%
	Technicien confirmé motocycles	105	- 15,3%
	Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels	19	ND
	Technicien électricien électronicien automobile	337	+13,1%
	Technicien électricien électronicien automobile 1 an	478	+2,8%
Total CQP IV	1 628	+8,9%	
Total niveau IV		37 079	+28,7%
BTS	Après-Vente Automobile option motocycles	122	+74,3%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	401	+7,5%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 429	+4,1%
	Total BTS	2 952	+6,3%
CQP III	Attaché commercial automobile	37	+516,7%
	Vendeur automobile (anc. Titre ANFA)	376	+18,2%
	Total CQP III	413	+25,2%
Total niveau III		3 365	+8,3%
Licence	Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile	46	- 9,8%
	Total Licence	46	- 9,8%
Total niveau II		46	- 9,8%
Diplôme d'ingénieur	Maintenance de Véhicules, option automobile	36	+63,6%
	Total Diplôme d'ingénieur	36	+63,6%
Total niveau I		36	+63,6%
Total formation		60 963	- 0,6%

Source : ANFA
ND : Non déterminé

Les effectifs de niveau V diminuent fortement à la rentrée 2010 : - 30,4% entre 2009 et 2010. Cette baisse s'explique en grande partie par la réforme du BAC PRO qui fait disparaître complètement le BEP à la rentrée 2010. Toujours en application de cette réforme, les effectifs en BAC PRO continuent de croître : +33,2% entre 2009 et 2010.

La filière de formation automobile continue à se diversifier par de nouvelles certifications de Branche (CQP Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels par exemple) et par une élévation du niveau de qualification avec l'ouverture du diplôme d'ingénieur « Maintenance de véhicules, option automobile » à la rentrée 2008 et de la licence professionnelle « Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile » à la rentrée 2004.

5.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation



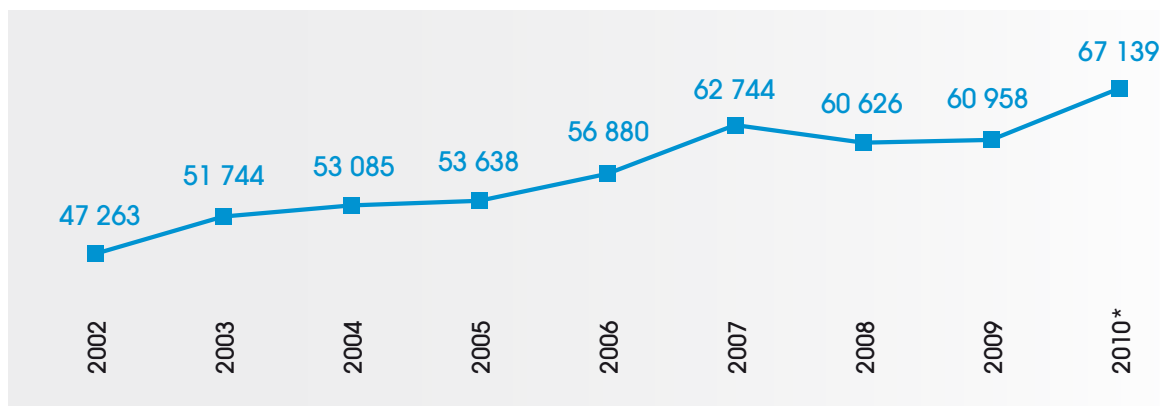
Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France restent assez élevés et progressent même depuis 2002 : le taux de réussite global dépasse les 80% en 2010. À noter tout de même que le taux de réussite aux examens pour les diplômes préparés en contrat de professionnalisation est de loin le meilleur et particulièrement lorsque ceux-ci préparent à des certificats de Branche (CQP).

La formation continue

5.5 - Historique des salariés en formation continue

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le nombre de salariés dont la formation a été prise en charge par l'ANFA était stable depuis 2007. Il a connu une forte hausse cette année (+10,1%). Cela représente un peu plus de 67 000 salariés en 2010, soit près de 16% des salariés de la branche.

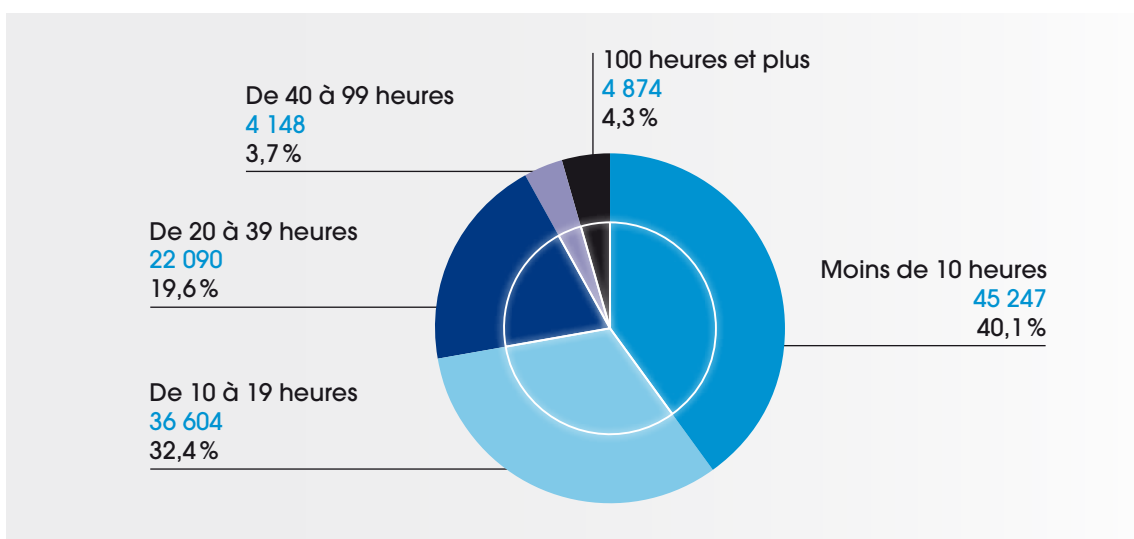
5.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
 * Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Parmi les 67 139 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2010, 14,6% sont des femmes et 85,4% sont des hommes.

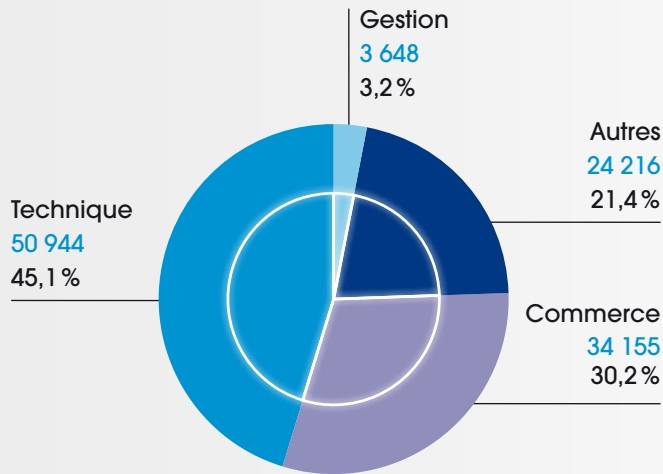
5.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation en 2010



Source : ANFA 2010 - prises en charge ANFA uniquement - chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Sur les 112 963 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2010, 4,3% ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 72,5% sont partis moins de 3 jours en formation.

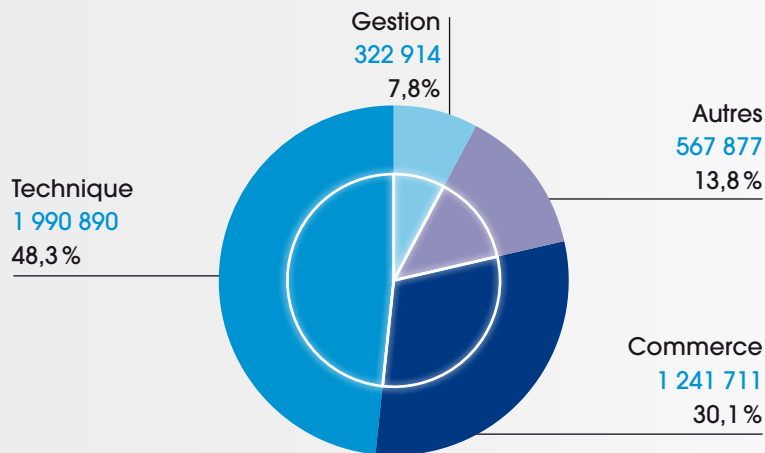
5.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation en 2010



Source : ANFA 2010 - prises en charge ANFA uniquement - chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le domaine technique prédomine avec 45% des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

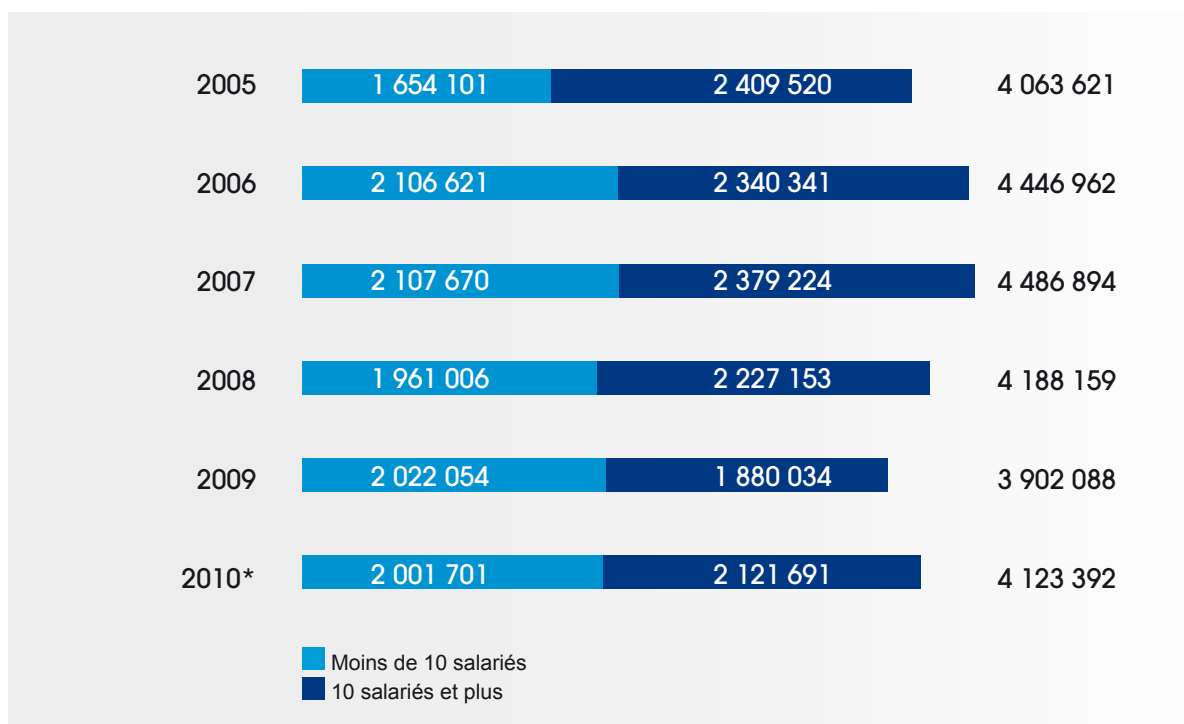
5.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation en 2010



Source : ANFA 2010 - prises en charge ANFA uniquement- chiffre provisoire, susceptible de légère modification

4 123 392 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2010 et près de 48 % le sont dans le domaine technique.

5.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement.
 * Chiffre provisoire, susceptible de légère modification.

En 2010, plus de 4 millions d'heures de formation sont prises en charge par l'ANFA. En 2010, ce chiffre s'équilibre entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 10 salariés et plus.

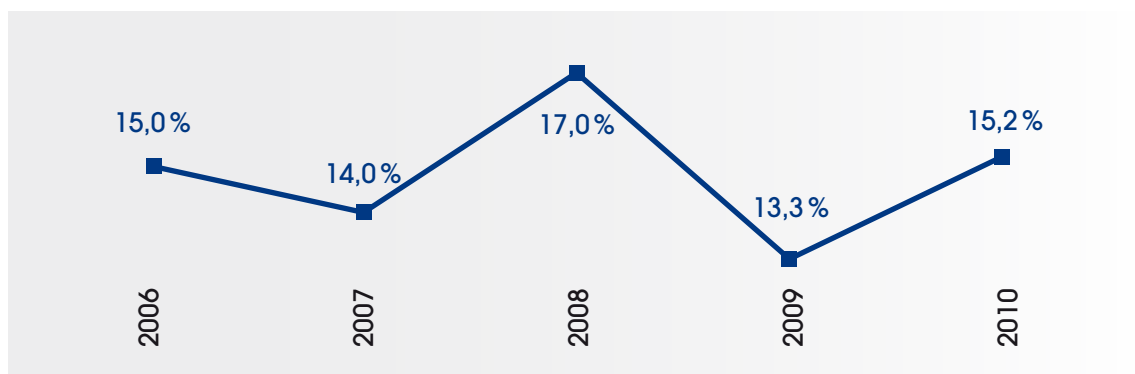


Partie 2 : Les données d'enquête

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Nombre d'embauches

HISTORIQUE DU TAUX D'EMBAUCHE

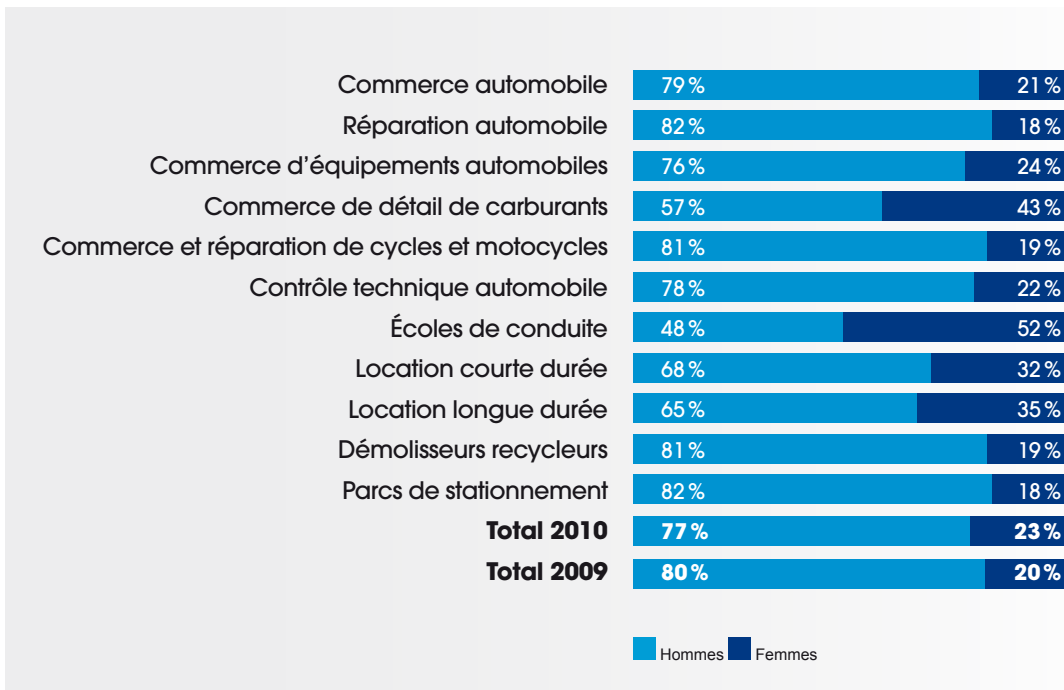


	Salariés embauchés	Taux d'embauche en 2010	Taux d'embauche en 2009
Commerce automobile	22 080	11,7%	11,4%
Réparation automobile	23 929	20,8%	16,4%
Commerce d'équipements automobiles	4 287	17,1%	14,5%
Commerce de détail de carburants	2 546	13,1%	15,3%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 341	23,8%	17,4%
Contrôle technique automobile	2 081	18,1%	15,1%
Écoles de conduite	3 581	14,9%	12,6%
Location courte durée	819	7,4%	9,0%
Location longue durée	81	3,5%	4,8%
Démolisseurs recycleurs	242	9,3%	5,8%
Parcs de stationnement	309	13,6%	17,0%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	63 296	15,2%	13,3%

Source : IRP AUTO
 ND : Non déterminé

Note de lecture : Le taux d'embauche atteint 15% en 2010, ce qui représente plus de 63 000 embauches. Le taux d'embauche gagne près de deux points par rapport à 2009.

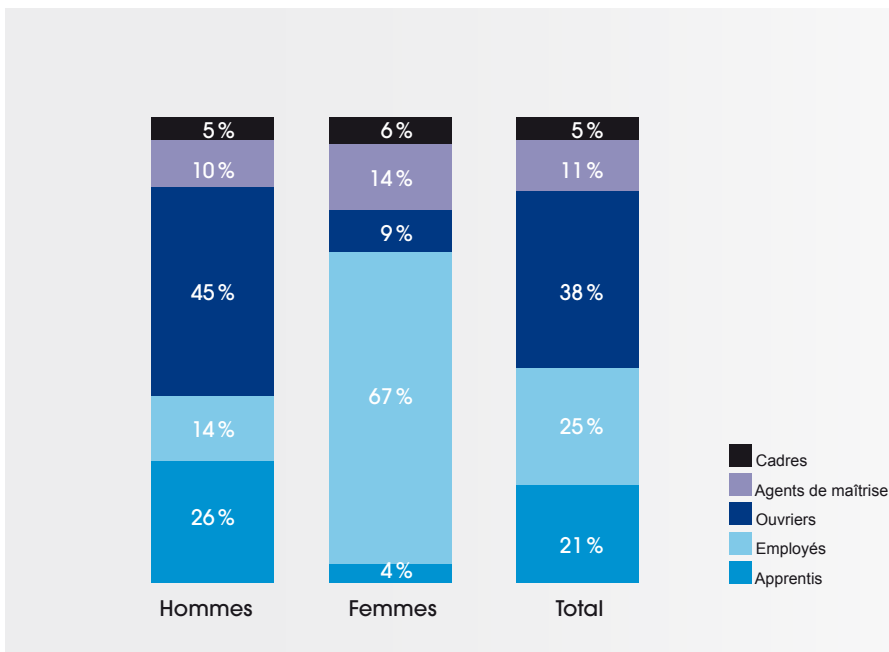
1.1.1 - Répartition des embauches par sexe en 2010



Source : IRP AUTO

Note de lecture : Comme l'an passé, plus des trois quarts des embauches concernent des hommes. Dans le commerce de détail de carburants et les écoles de conduite, cette répartition s'avère beaucoup plus équilibrée. La part des femmes parmi l'ensemble des salariés embauchés a augmenté entre 2009 et 2010 : alors qu'en 2009 20% des salariés embauchés étaient des femmes, elles sont 23% en 2010.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle en 2010



Source : IRP AUTO

Note de lecture : La répartition des embauches par CSP demeure très différenciée selon le sexe. Les deux tiers des femmes embauchées le sont en tant qu'employées et près de la moitié des hommes le sont en tant qu'ouvriers.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises

	Salariés embauchés	Taux d'embauche en 2010	Taux d'embauche en 2009
Commerce automobile	22 080	34,9%	39,1%
Réparation automobile	23 929	37,7%	33,0%
Commerce d'équipements automobiles	4 287	6,8%	6,3%
Commerce de détail de carburants	2 546	4,0%	5,7%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 341	5,3%	4,5%
Contrôle technique automobile	2 081	3,3%	3,1%
Écoles de conduite	3 581	5,7%	5,3%
Location courte durée	819	1,3%	1,9%
Location longue durée	81	0,1%	0,2%
Démolisseurs recycleurs	242	0,4%	0,3%
Parcs de stationnement	309	0,5%	0,6%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	63 296	100,0%	100,0%

Source : IRP AUTO - ND : Non déterminé

Note de lecture : Près des trois quarts des embauches concernent le commerce et la réparation automobile. En 2010, le secteur de la réparation automobile enregistre 5553 embauches de plus qu'en 2009.

1.2 - Nombre de départs

HISTORIQUE DU TAUX DE DÉPART



TAUX DE RÉPONSE : 100%

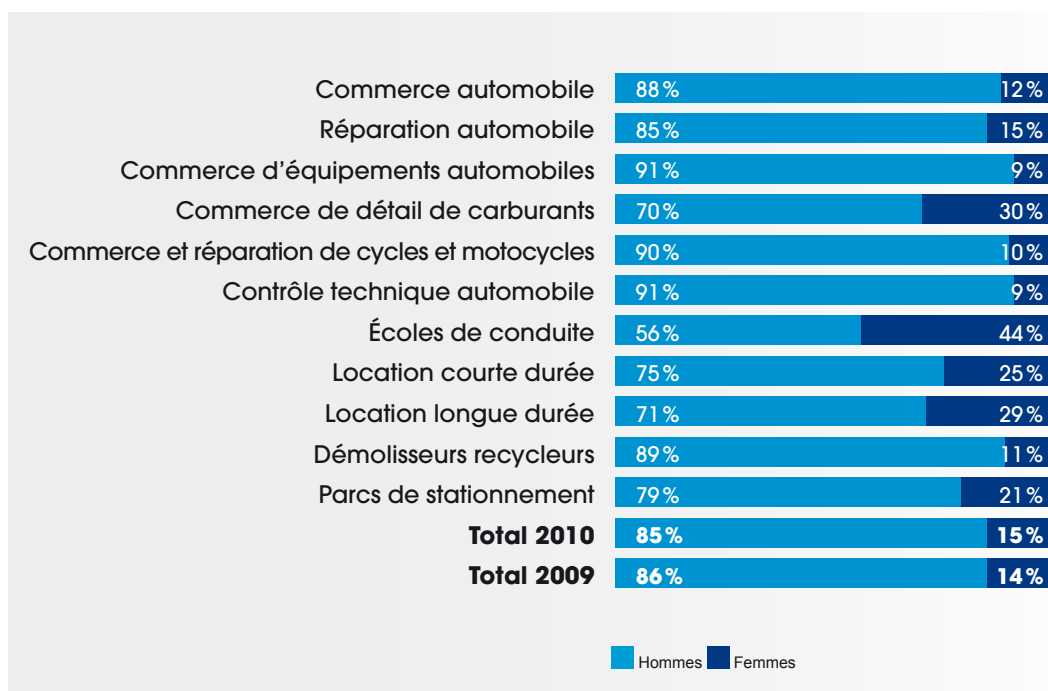
	Nombre de départs	Taux de départ en 2010	Taux de départ en 2009
Commerce automobile	24 156	12,8%	15,1%
Réparation automobile	21 498	18,7%	15,7%
Commerce d'équipements automobiles	3 388	13,5%	14,2%
Commerce de détail de carburants	3 549	18,2%	16,5%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 856	27,5%	20,3%
Contrôle technique automobile	1 880	16,3%	10,3%
Écoles de conduite	3 000	12,5%	9,6%
Location courte durée	1 147	10,4%	12,5%
Location longue durée	115	4,9%	6,5%
Démolisseurs recycleurs	159	6,1%	1,5%
Parcs de stationnement	48	2,1%	18,0%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	62 796	15,1%	14,8%

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : Le taux de départ atteint encore 15% en 2010 comme en 2009, soit un ratio très proche à celui des embauches.

1.2.1 - Répartition des départs par sexe en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%



Source : I+C

Note de lecture : Comme en 2009, la proportion de départs d'hommes est supérieure à leur poids dans la population totale (77 % de salariés hommes).

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%

HOMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Total
Commerce automobile	4%	40%	51%	3%	2%	100%
Réparation automobile	4%	21%	67%	4%	4%	100%
Commerce d'équipements automobiles	7%	52%	38%		3%	100%
Commerce de détail de carburants		81%	16%		3%	100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	12%	31%	51%		6%	100%
Contrôle technique automobile		87%	13%			100%
Écoles de conduite		100%				100%
Location courte durée		100%				100%
Location longue durée		86%	5%	2%	7%	100%
Démolisseurs recycleurs		89%	9%	2%		100%
Parcs de stationnement		93%		5%	2%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total 2010	4%	42%	48%	3%	3%	100%
Total 2009	10%	32%	50%	4%	4%	100%

Source : I+C

ND : Non déterminé

TAUX DE RÉPONSE : 100%

FEMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Total
Commerce automobile	13%	79%	5%	3%		100%
Réparation automobile	1%	85%	4%	6%	4%	100%
Commerce d'équipements automobiles		100%				100%
Commerce de détail de carburants		100%				100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	9%	91%				100%
Contrôle technique automobile		100%				100%
Écoles de conduite		100%				100%
Location courte durée		94%		4%	2%	100%
Location longue durée		94%			6%	100%
Démolisseurs recycleurs		100%				100%
Parcs de stationnement		91%		7%	2%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total 2010	6%	87%	3%	3%	1%	100%
Total 2009	2%	93%	2%	2%	1%	100%

Source : I+C
ND : Non déterminé

Note de lecture : Parmi les hommes qui ont quitté leur entreprise en 2010, 4% étaient des apprentis, 42% étaient des employés, 48% étaient des ouvriers, 3% étaient des agents de maîtrise et 3% étaient des cadres.

Parmi les femmes qui ont quitté leur entreprise en 2010, 6% étaient des apprenties, 87% étaient des employées, 3% étaient des ouvrières, 3% étaient des agents de maîtrise et 1% étaient des cadres.

1.2.3 - Répartition des départs selon l'activité principale des entreprises

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Année 2010	Année 2009
Commerce automobile	38,4%	46,8%
Réparation automobile	34,2%	28,5%
Commerce d'équipements automobiles	5,4%	5,6%
Commerce de détail de carburants	5,7%	5,5%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	6,1%	4,7%
Contrôle technique automobile	3,0%	1,9%
Écoles de conduite	4,8%	3,7%
Location courte durée	1,8%	2,3%
Location longue durée	0,2%	0,3%
Démolisseurs recycleurs	0,3%	0,1%
Parcs de stationnement	0,1%	0,6%
Stations de lavage	ND	ND
Ensemble	100,0%	100,0%

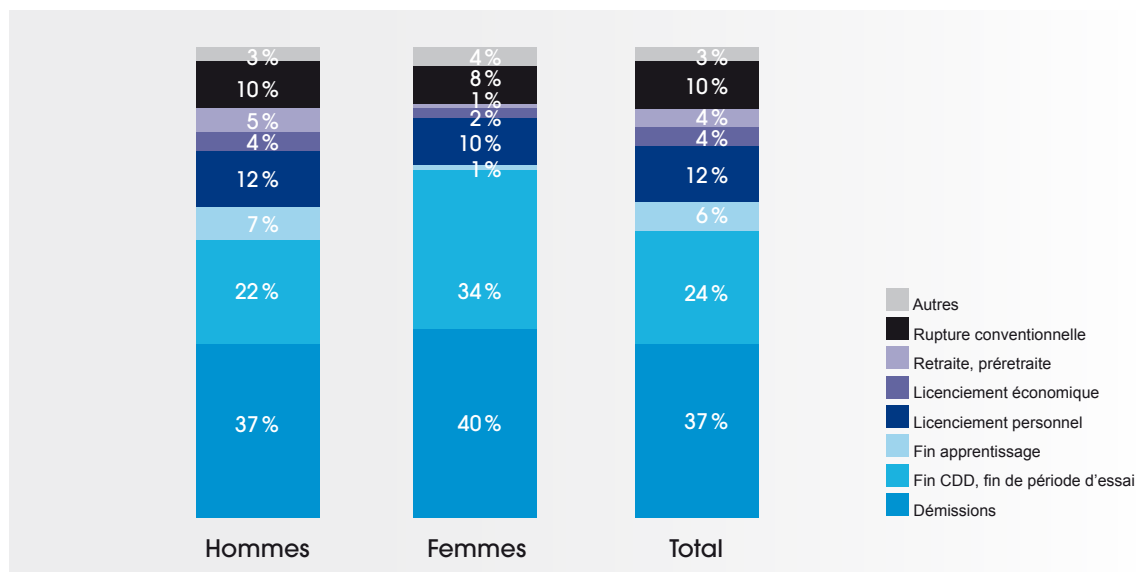
Source : I+C
ND : Non déterminé

Note de lecture : Près des trois quarts des départs sont concentrés dans le commerce et la réparation automobile. Si en 2009 près de la moitié des départs concernait les salariés du commerce automobile, en 2010 cette proportion diminue (38%).

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif en 2010

Répartition des départs par sexe selon le motif en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%



Source : I+C

Note de lecture : Près de 40% des départs ont comme motif la démission. Cette part tend à diminuer entre 2009 et 2010 au profit du motif « fin de CDD, fin de période d'essai ».

Répartition des départs selon les principales catégories professionnelles en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%

HOMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Démissions	5%	38%	38%	43%	45%	37%
Fin CDD, fin de période d'essai		37%	29%	8%	15%	22%
Fin apprentissage	86%					7%
Licenciement personnel	2%	7%	14%	11%	9%	12%
Licenciement économique		1%	4%	9%	4%	4%
Retraite, préretraite		4%	6%	7%	1%	5%
Rupture conventionnelle	7%	7%	7%	20%	18%	10%
Autres		6%	2%	2%	8%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : I+C

FEMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Démissions	14%	42%	35%	38%	22%	40%
Fin CDD, fin de période d'essai		41%	43%	17%	16%	34%
Fin apprentissage	86%					1%
Licenciement personnel		6%		19%	38%	10%
Licenciement économique		2%	10%		4%	2%
Retraite, préretraite		1%	6%	2%		1%
Rupture conventionnelle		4%	6%	19%	14%	8%
Autres		4%		5%	6%	4%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : I+C

1.3 - Solde embauches-départs en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Solde
Commerce automobile	- 2 076
Réparation automobile	+ 2 431
Commerce d'équipements automobiles	+ 899
Commerce de détail de carburants	- 1 003
Commerce et réparation de cycles et motocycles	- 515
Contrôle technique automobile	+ 201
Écoles de conduite	+ 581
Location courte durée	- 328
Location longue durée	- 34
Démolisseurs recycleurs	+ 83
Parcs de stationnement	+ 261
Stations de lavage	ND
Ensemble	+ 500

Source : I+C
ND : Non déterminé

Note de lecture : La réparation a fortement recruté alors que le commerce a perdu plus de 2000 emplois.

1.4 - Salariés âgés

1.4.1 - Embauches en 2010 pour trois tranches d'âge : 50 à 54 ans, 55 à 60 ans, 60 ans et plus

	% du total des embauches
Hommes	11%
Femmes	22%
Total	14%

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	49%	50%	49%
55-60 ans	34%	36%	35%
60 ans et plus	17%	14%	16%
Total	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	64%	36%	100%
55-60 ans	63%	37%	100%
60 ans et plus	67%	33%	100%
Total	64%	36%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : Les salariés de 50 ans et plus embauchés en 2010 représentent 14% des embauches totales. À noter que ce taux d'embauche s'avère deux fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

1.4.2 - Cumuls emploi-retraite en 2010 : cadres / non cadres

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	23%	14%	20%
Non cadres	77%	86%	80%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	78%	22%	100%
Non cadres	67%	33%	100%
Ensemble	69%	31%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : En 2010, 2842 salariés cumulent un emploi et la retraite. La grande majorité des cumuls emploi / retraite concerne des non cadres et dans un tiers des cas ce sont des femmes.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

HISTORIQUE DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIONS D'EUROS)



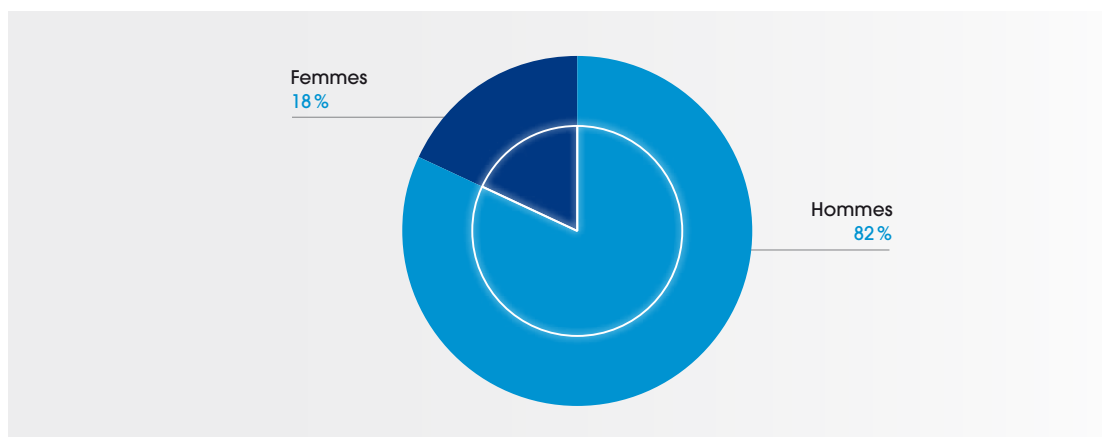
Évolution 2009/2010

+ 2,5%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : La masse salariale a progressé entre 2009 et 2010.

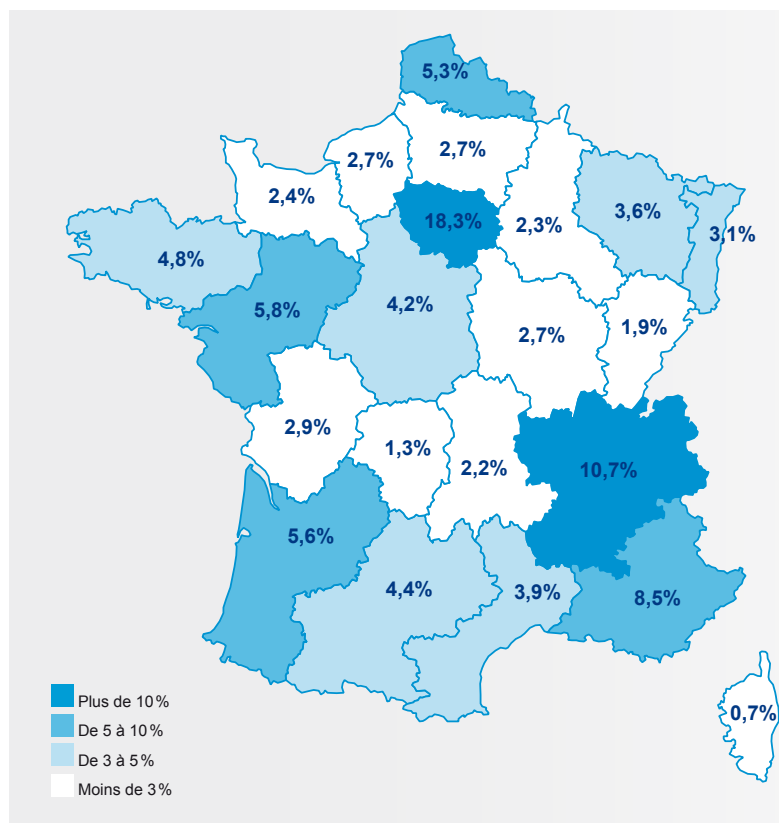
2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute selon le sexe en 2010



Source : IRP AUTO

Note de lecture : 82% de la masse salariale provient des hommes.

2.1.2 - Répartition régionale de la masse salariale brute en 2010



Source : IRP AUTO

Note de lecture : Plus de 18 % (+1,2 point en un an) de la masse salariale de la branche est versée en Île-de-France.

2.1.3 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

	Année 2010	Année 2009
Commerce automobile	54,7%	53,3%
Réparation automobile	26,0%	26,6%
Commerce d'équipements automobiles	4,9%	5,6%
Commerce de détail de carburants	2,8%	2,9%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3,5%	3,4%
Contrôle technique automobile	2,7%	2,8%
Écoles de conduite	2,6%	2,6%
Location courte durée	1,0%	1,1%
Location longue durée	0,6%	0,4%
Démolisseurs recycleurs	0,4%	0,5%
Parcs de stationnement	0,8%	0,7%
Stations de lavage	ND	ND
Ensemble	100%	100%

Source : IRP AUTO
ND : Non déterminé

Note de lecture : Le commerce et la réparation automobile concentrent plus des trois quarts de la masse salariale de la branche en 2010.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'établissement en 2010

	Hommes	Femmes	Ensemble
1 à 4 salariés	13 %	15%	14%
5 à 9 salariés	19%	21%	19%
10 à 19 salariés	17%	17%	17%
20 à 49 salariés	20%	18%	19%
50 à 99 salariés	16%	14%	16%
100 à 499 salariés	11%	10%	10%
500 à 999 salariés	1%	3%	2%
1 000 salariés et plus	3%	2%	3%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : La moitié de la masse salariale provient des établissements de moins de 20 salariés.

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles en 2010

	Hommes	Femmes	Ensemble
Apprentis	2%	1%	2%
Employés	21%	70%	30%
Ouvriers	42%	3%	34%
Agents de maîtrise	12%	10%	12%
Cadres	23%	16%	22%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : IRP AUTO

Note de lecture : Les ouvriers et les employés représentent chacun près d'un tiers de la masse salariale globale.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	Salaire moyen	Évolution 2009/2010
Hommes	27 520	+ 0,62%
Femmes	23 690	+ 1,24%
Total	26 320	+ 0,64%

Source : I+C

Note de lecture : Le salaire moyen dans la branche des services de l'automobile est de 26 K€ en 2010 et a progressé de 0,64 % entre 2009 et 2010.

Différence de salaire moyen
entre les hommes et les femmes **-13,90%**

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale des entreprises en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Hommes	Femmes	Moyenne	Évolution 2009/2010	Différence salaires moyens F/H
Commerce automobile	29 650	25 390	28 530	+ 0,44%	-14,4%
Réparation automobile	26 830	22 610	25 630	+ 1,51%	-15,7%
Commerce d'équipements automobiles	28 120	23 880	27 090	+ 1,10%	-15,1%
Commerce de détail de carburants	23 800	21 820	22 120	+ 2,87%	-8,3%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	25 530	22 390	24 730	+ 2,63%	-12,3%
Contrôle technique automobile	27 560	21 030	25 410	+ 1,05%	-23,7%
Écoles de conduite	23 570	21 280	21 750	+ 2,35%	-9,7%
Location courte durée	25 830	24 240	24 980	+ 3,28%	-6,2%
Location longue durée	24 190	22 700	23 390	+ 1,23%	-6,2%
Démolisseurs recycleurs	25 420	22 720	24 570	+ 1,52%	-10,6%
Parcs de stationnement	23 350	22 320	21 740	+ 0,17%	-4,4%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND
Ensemble	27 520	23 690	26 320	+ 0,64%	-13,9%

Source : I+C

ND : Non déterminé

Note de lecture : Quelle que soit l'activité principale des entreprises, il existe une différence de salaire moyen entre les hommes et les femmes en faveur des hommes (entre 4,4% et 23,7%).

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 98%

	Échelons	Hommes	Femmes	Ensemble	Évolution 2009/2010	Écart F/H
Ouvriers employés	3	19 150	16 810	17 730	+ 3,1%	-12,2%
	6	22 140	20 190	21 340	+ 0,4%	-8,8%
	9	25 200	23 270	24 290	+ 0,6%	-7,7%
	12	26 660	24 690	25 950	+ 0,6%	-7,4%
	MOYENNE	23 740	21 450	23 180	+ 1,0%	-9,6%
Agents de maîtrise	17	26 960	25 090	26 210	+ 0,6%	-6,9%
	20	29 180	27 910	28 640	+ 0,3%	-4,4%
	23	40 310	35 750	37 920	+ 1,4%	-11,3%
	MOYENNE	31 160	27 910	30 770	+ 0,4%	-10,4%
Cadres	I	40 890	37 650	38 780	+ 0,6%	-7,9%
	II	45 660	41 570	43 850	+ 1,5%	-9,0%
	III	59 580	53 610	53 770	+ 0,7%	-10,0%
	IV	77 700	67 600	68 380	+ 2,9%	-13,0%
	MOYENNE	58 550	50 370	53 760	+ 0,3%	-14,0%
Salaire moyen		27 520	23 400	26 320		

Source : I+C

Note de lecture : Entre 2009 et 2010 ce sont les salaires moyens des ouvriers et employés qui ont le plus progressé (+1%). Les écarts de rémunération entre hommes et femmes s'avèrent plus importants pour les cadres.

3 - Les conditions de travail

3.1 - Jours et horaires d'ouverture en 2010

Ouverture du dimanche	Jamais	Exceptionnellement	Plus de 5	Ensemble
Commerce automobile	67%	32%	1%	100%
Réparation automobile	92%	3%	5%	100%
Commerce d'équipements automobiles	98%	2%	<1%	100%
Commerce de détail de carburants	10%	3%	87%	100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	82%	9%	9%	100%
Contrôle technique automobile	100%			100%
Écoles de conduite	100%			100%
Location courte durée	11%	20%	69%	100%
Location longue durée	100%			100%
Démolisseurs recycleurs	91%	4%	5%	100%
Parcs de stationnement	23%	19%	58%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Ensemble	79%	11%	10%	100%

Source : I+C
ND : Non déterminé

Note de lecture : plus des trois quarts des professionnels de l'automobile ne sont jamais ouverts le dimanche.

3.2 - Absences en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Commerce automobile	0,18 (0,17)	21 (18)	3,8 (3,1)
Réparation automobile	0,15 (0,15)	17 (14)	2,6 (2,1)
Commerce d'équipements automobiles	0,15 (0,12)	13 (10)	2,0 (1,2)
Commerce de détail de carburants	0,13 (0,13)	25 (18)	3,3 (2,3)
Commerce et réparation de cycles et motocycles	0,19 (0,17)	15 (12)	2,9 (2,0)
Contrôle technique automobile	0,14 (0,13)	20 (18)	2,8 (2,3)
Écoles de conduite	0,19 (0,18)	18 (15)	3,4 (2,7)
Location courte durée	0,12 (0,11)	18 (16)	2,2 (1,8)
Location longue durée	0,17 (0,15)	17 (15)	2,9 (2,3)
Démolisseurs recycleurs	0,15 (0,15)	18 (17)	2,7 (2,6)
Parcs de stationnement	0,21 (0,20)	25 (23)	5,3 (4,6)
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	0,16 (0,15)	19,5 (16,4)	3,1 (2,5)

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Hommes	0,15 (0,14)	17 (15)	2,6 (2,1)
Femmes	0,2 (0,2)	29 (17)	5,8 (3,4)
Ensemble	0,16 (0,15)	19,5 (16,4)	3,1 (2,5)

	Nb moyen d'arrêts	Nb moyen de jours d'absence par arrêt	Nb moyen de jours d'absence par salarié et par an
Apprentis	0,14 (0,14)	11 (10)	1,5 (1,4)
Employés	0,20 (0,17)	18 (15)	3,6 (2,6)
Ouvriers	0,19 (0,19)	22 (20)	4,2 (3,8)
Agents de maîtrise	0,14 (0,13)	16 (13)	2,2 (1,7)
Cadres	0,17 (0,16)	22 (19)	3,7 (3,0)
Ensemble	0,16 (0,15)	19,5 (16,4)	3,1 (2,5)

FIGURE ENTRE PARENTHÈSES LES RESULTATS HORS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL
Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : l'ensemble des arrêts de travail représente 16 absences à l'année pour 100 salariés présents au 31 décembre 2010 en moyenne, chaque arrêt a duré près de 20 jours. Globalement, dans la branche on compte un peu plus de trois jours d'absence par salarié et par an.

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Commerce automobile	44%	33%	17%	5%	1%	100%
Réparation automobile	55%	21%	18%	6%		100%
Commerce d'équipements automobiles	52%	24%	20%	4%		100%
Commerce de détail de carburants	59%	2%	20%	19%		100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	61%	20%	18%		1%	100%
Contrôle technique automobile	88%	3%	9%			100%
Écoles de conduite	51%	12%	35%	2%		100%
Location courte durée	71%	9%	20%			100%
Location longue durée	47%	10%	28%	14%	1%	100%
Démolisseurs recycleurs	46%	52%	2%			100%
Parcs de stationnement	65%	14%	13%	8%		100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ensemble	51 %	25 %	18 %	5 %	1 %	100 %

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Hommes	65%	33%	1%	1%		100%
Femmes	33%	3%	45%	17%	2%	100%
Ensemble	51 %	25 %	18 %	5 %	1 %	100 %

	Maladies	Maladies pro.	Maternité paternité	Congé parental	Autres absences	Ensemble
Apprentis	82%	18%				100%
Employés	51%	11%	28%	8%	2%	100%
Ouvriers	58%	36%	4%	2%		100%
Agents de maîtrise	53%	31%	12%	4%		100%
Cadres	60%	24%	9%	7%		100%
Ensemble	51 %	25 %	18 %	5 %	1 %	100 %

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : La moitié des jours d'absence fait suite à un arrêt maladie. Les congés pris en raison d'une naissance représentent un quart des jours d'absence, tout comme les maladies professionnelles, en hausse de 5% par rapport à 2009.

4 - Les travailleurs handicapés

4.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	% d'entreprises en 2010	% d'entreprises en 2009	% de salariés en 2010	% de salariés en 2009
Commerce automobile	9%	9%	1,2%	1,0%
Réparation automobile	7%	5%	2,0%	1,0%
Commerce d'équipements automobiles	5%	4%	1,6%	0,5%
Commerce de détail de carburants	4%	4%	0,5%	0,5%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	5%	3%	2,0%	0,5%
Contrôle technique automobile	9%	5%	2,3%	0,5%
Écoles de conduite	6%	5%	1,7%	0,5%
Location courte durée	5%	3%	1,2%	1,5%
Location longue durée	7%	5%	0,9%	1,0%
Démolisseurs recycleurs	8%	8%	1,3%	1,0%
Parcs de stationnement	15%	11%	2,2%	2,5%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Ensemble	7,2%	5,9%	1,5%	0,9%

Source : I+C - ND : Non déterminé

	% d'entreprises en 2010	% d'entreprises en 2009	% de salariés en 2010	% de salariés en 2009
1 à 4 salariés	4%	3%	1,4%	1%
5 à 19 salariés	10%	6%	1,7%	1%
20 salariés et plus	27%	28%	2,9%	3%
Ensemble	7,2%	5,9%	1,5%	0,9%

Source : I+C

Note de lecture : 7% des entreprises emploient des travailleurs handicapés. En termes de nombre de salariés cela représente 1,5% des effectifs.

4.2 - Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap en 2010

TAUX DE RÉPONSE : 99%

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Commerce automobile		37%	56%	5%	2%	100%
Réparation automobile	3%	33%	55%	4%	5%	100%
Commerce d'équipements automobiles		45%	50%	5%		100%
Commerce de détail de carburants		85%	9%	6%		100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles		66%	16%	18%		100%
Contrôle technique automobile		81%	7%	7%	5%	100%
Écoles de conduite		100%				100%
Location courte durée		60%	40%			100%
Location longue durée		80%	20%			100%
Démolisseurs recycleurs	6%	34%	60%			100%
Parcs de stationnement	2%	68%		26%	4%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ensemble	0,9%	45,5%	46,3%	4,9%	2,4%	100%

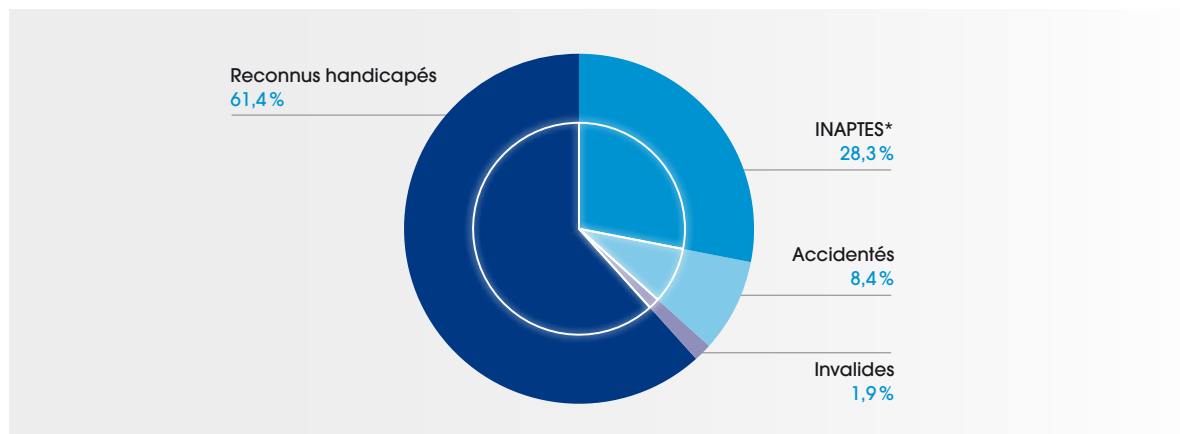
	Inaptes*	Accidentés	Veuves de guerre	Invalides	Reconnus handicapés	Ensemble
Commerce automobile	28%	10%			62%	100%
Réparation automobile	30%	14%		5%	51%	100%
Commerce d'équipements automobiles	41%				59%	100%
Commerce de détail de carburants	25%				75%	100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	18%				82%	100%
Contrôle technique automobile	60%				40%	100%
Écoles de conduite	16%				84%	100%
Location courte durée	10%			10%	80%	100%
Location longue durée	15%				85%	100%
Démolisseurs recycleurs	7%			5%	88%	100%
Parcs de stationnement	17%			32%	51%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ensemble	28,3%	8,4%	0,0%	1,9%	61,4%	100%

Source : I+C

* Les salariés inaptes comprennent les mutilés de guerre, les orphelins de guerre, les pensions d'invalidité de la sécurité sociale, les rentes accident du travail par une incapacité permanente d'au moins 10%, les travailleurs handicapés COTOREP (catégories a, b et c) et les travailleurs en attente de décisions COTOREP.

ND : Non déterminé

RÉPARTITION DES SALARIÉS HANDICAPÉS SELON LEUR HANDICAP EN 2010



Source : I+C

Note de lecture : les salariés handicapés sont en majorité des ouvriers ou des employés. Plus de six salariés handicapés sur dix sont « reconnus handicapés », alors qu'un salarié handicapé sur trois est jugé « inapte ».

5 - La gestion du temps de travail

5.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	35h	Plus de 35h	Ensemble
Commerce automobile	66%	34%	100%
Réparation automobile	65%	35%	100%
Commerce d'équipements automobiles	84%	16%	100%
Commerce de détail de carburants	88%	12%	100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	79%	21%	100%
Contrôle technique automobile	67%	33%	100%
Écoles de conduite	94%	6%	100%
Location courte durée	79%	21%	100%
Location longue durée	84%	16%	100%
Démolisseurs recycleurs	81%	19%	100%
Parcs de stationnement	85%	15%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total 2010	71%	29%	100%
Total 2009	68%	32%	100%

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : Plus des deux tiers des entreprises appliquent les 35h en 2010.

5.2 - Accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail

TAUX DE RÉPONSE : 95%

	Réduction hebdomadaire	Jours de repos spécifiques	Annualisation	Ensemble
Commerce automobile	89%	1%	10%	100%
Réparation automobile	90%	5%	5%	100%
Commerce d'équipements automobiles	91%	3%	6%	100%
Commerce de détail de carburants	87%		13%	100%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	90%	9%	1%	100%
Contrôle technique automobile	87%	7%	6%	100%
Écoles de conduite	86%	11%	3%	100%
Location courte durée	92%	8%		100%
Location longue durée	88%	3%	9%	100%
Démolisseurs recycleurs	92%	1%	7%	100%
Parcs de stationnement	79%	15%	6%	100%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total 2010	89%	5%	6%	100%
Total 2009	88%	5%	7%	100%

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : Dans le cadre de l'aménagement du temps de travail, la quasi totalité des entreprises pratiquant les 35h de la branche a opté pour la réduction hebdomadaire du nombre d'heures travaillées (89%).

5.3 - Heures supplémentaires

TAUX DE RÉPONSE : 99 %

	% entreprises	% salariés	Nb heures moyen
Commerce automobile	47 %	35 %	4h
Réparation automobile	38 %	39 %	4h
Commerce d'équipements automobiles	43 %	26 %	4h
Commerce de détail de carburants	27 %	25 %	4h30
Commerce et réparation de cycles et motocycles	31 %	27 %	4h
Contrôle technique automobile	49 %	40 %	4h30
Écoles de conduite	41 %	37 %	4h
Location courte durée	52 %	61 %	4h
Location longue durée	39 %	36 %	3h
Démolisseurs recycleurs	44 %	43 %	3h30
Parcs de stationnement	36 %	29 %	4h
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total 2010	41 %	36 %	4h
Total 2009	37 %	34 %	4h

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : 41 % des entreprises de la branche ont eu recours aux heures supplémentaires en 2010. On constate une hausse de ce pourcentage par rapport au bilan 2009. 36 % des salariés de la branche des services de l'automobile effectuent des heures supplémentaires.

En moyenne, le nombre d'heures supplémentaires atteint 4h par semaine.

6 - La complémentaire santé

TAUX DE RÉPONSE : 100 %

	% d'entreprises	% salariés
Commerce automobile	52 %	52 %
Réparation automobile	36 %	55 %
Commerce d'équipements automobiles	40 %	31 %
Commerce de détail de carburants	35 %	35 %
Commerce et réparation de cycles et motocycles	31 %	32 %
Contrôle technique automobile	38 %	52 %
Écoles de conduite	30 %	41 %
Location courte durée	38 %	67 %
Location longue durée	32 %	53 %
Démolisseurs recycleurs	51 %	49 %
Parcs de stationnement	60 %	85 %
Stations de lavage	ND	ND
Total 2010	40 %	50 %

Source : I+C - ND : Non déterminé

Note de lecture : 40 % des entreprises font bénéficier une couverture complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés, ce qui représente 50 % des salariés.

Annexes

Annexe 1 :

Glossaire méthodologique des données exhaustives de la branche des services de l'automobile

1. Glossaire des concepts	62
2. Note technique	70
3. Table de correspondance des codes NAF	75

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. À partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi) ; - la CS est codifiée en 29 modalités sur deux positions ou 6 modalités sur 1 position. Elle est renseignée sur la totalité du champ DADS. Depuis la validité 2009, la CS est issue de la codification PCS. Auparavant, la CS était issue du libellé d'emploi et était vérifiée par l'INSEE ; - la PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle) est codifiée selon la nomenclature PCS-ESE 2003 sur 4 positions.

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1450 heures à 1800 heures soit au moins 80% de 1820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : $ETP = \min(NBHEUR/référence, 1)$.

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL),...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale,...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant, ...);
- la société (SARL, SA, ...);
- le groupement (GIE, association);
- les auto-entrepreneurs.

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Au sein de la Branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la Branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

En 2010, les créations continuent et augmentent même par rapport à l'année passée. Le tableau suivant illustre le nombre de créations d'entreprises en 2010 selon la catégorie juridique de l'entreprise et le code NAF (codes NAF entiers seulement).

Créations d'entreprises en 2010 selon la catégorie socio-juridique et le code NAF

APEN	Artisan	Artisan-Commerçant	Auto-entrepreneurs	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	Autres
4511Z	7	41	2 737	1 180	810	577	163
4519Z		1	74	71	21	46	16
4520A	523	305	3 738	966	19	527	100
4520B	37	12	219	52	1	32	10
4532Z	2	10	448	195	49	77	39
4540Z	33	56	447	171	23	98	34
4730Z		1	3	75	12	12	10
7120A	10	4	13	187		71	13
7711A	2	1	109	302	39	78	41
7711B			8	20	2	6	8
8553Z			308	188	1	64	224
Total	614	431	8 104	3 407	977	1 588	658

Près de 8 104 entreprises ont été créées en 2010 sous le statut d'auto-entreprise. (source : INSEE SIRENE)

1.3 - Pôle Emploi

L'affiliation à l'Assurance chômage est **obligatoire** pour tout établissement du secteur privé industriel et commercial, **employant au moins un salarié** en vertu d'un contrat de travail, et ce quelle que soit la branche d'activité.

En début de chaque année, les employeurs assujettis doivent adresser au Pôle Emploi territorialement compétente, un Bordereau de Déclaration Annuelle (BDA) destiné à régulariser les sommes versées au cours de l'année précédente.

6 DÉCLARATION DES EFFECTIFS inscrits au 31/12/2009

NÉANT Consultez la notice

		Hommes	Femmes	Total
1 Salariés relevant de l'Assurance chômage	CDI (contrats à durée indéterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	CDD (contrats à durée déterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Apprentis	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 Ne relevant pas de l'Assurance chômage	Salariés de 65 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	PDG, Gérants, autres mandataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 Dispositifs URSSAF de simplification aux entreprises	CEA + TESE + TTS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<small>CEA (Cheque Emploi Associatif) TESE (Titre Emploi Service Entreprise) TTS (Titre de Travail Simple)</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2009 (= 1 + 2 + 3)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Une partie de ce bordereau est réservée à la déclaration des effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Ces effectifs peuvent être présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel. Ce recensement ne fait pas de distinction, ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée), ni de la présence effective ou non du salarié au dernier jour de l'année écoulée.

Les renseignements portés sur ce bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique (département-commune), l'activité économique principale (code APE en NAF 700) et la taille de l'établissement.

Avant transmission à Pôle Emploi de ces données, chaque Pôle Emploi réalise un travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur le BDA.

Compte tenu des délais relativement courts (5 mois) consacrés à la collecte et à la validation de l'information, les résultats concernant la statistique annuelle de l'emploi salarié de l'année écoulée sont **provisaires**. Les résultats **rectifiés** sont ainsi disponibles un an après la publication des résultats provisoires.

Le champ d'observation de l'emploi salarié de Pôle Emploi comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** : les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propre aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail, ...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

2. Note technique

1.2 - Mise à jour 2011 de l'enquête menée en 2010 auprès des organisations patronales

	Locuteurs Longue durée	Centres de formation de moniteurs	Démolisseurs - Recycleurs	Stations de lavage
NAF	77.11B	85.59B	46.77Z et 45.32Z	81.29B
Représentants de l'activité contactés	D. Rigal (SNLVLDD)	J.P. Lemonnier (UNIDEC) P. Malpière (CNPA)		
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	<ul style="list-style-type: none"> - Les statistiques de Pôle Emploi et de l'Insee ne reflètent pas la réalité de la LLD (beaucoup de sociétés de taxi) - Les 35 entreprises adhérentes au SNLVLDD constituent les principaux acteurs de ce secteur 	<p>La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 45.32Z et du 46.77Z - La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an. - Il existe environ 1600 points d'entrée agréés par l'état au titre de la réglementation VHU 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés - Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes Naf variés souvent entretien automobile ou station service - Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression - L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4500 centres de lavage + 2000 portiques simples, 2000 salariés employés dont 1000 gérants.
Actions réalisées	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Récupération auprès du SNLVLDD de la liste des entreprises 2 - Vérification par l'observatoire des Siret (société.com) et des codes Naf (Siret.fr) 3 - Croisement des bases ANFA/SNLVLDD 4 - Ajout des 90 entreprises présentes uniquement dans la base ANFA aux entreprises de la fédérations 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Récupération des bases sociales des CFM auprès de l'UNIDEC et du CNPA 2 - Recherche par l'observatoire de l'ANFA des Siret (société.com) et des codes Naf (Siret.fr) 3 - Croisement des bases ANFA/UNIDEC/CNPA 4 - Au final, seuls 16 CFM ont le code 85.59B 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Récupérer la liste sous format PDF des démolisseurs agréés en 2010 par téléchargement sur le site de l'ADEME 2 - Actualisation de la liste des démolisseurs produite en 2009 avec celles de 2010. 3 - Recherche des SIRET des nouvelles entreprises 4 - Production d'un état statistique des entreprises par code Naf 	<p>Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 143 entreprises comptabilisées contre 600 l'année passée). Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.</p> <p>Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2010. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.</p>

Suite à ces contacts, les commandes de statistiques passées à l'INSEE le 8 juillet et à Pôle Emploi le 16 août 2011 : transmission de la liste des Siret des codes Naf partagés pour une qualification des entreprises, des établissements et des salariés selon le cahier des charges joint à la décision paritaire du 26 avril 2011.

1^{er} cas de figure : les données sont issues de la source Pôle Emploi :

L'Observatoire de l'ANFA a récupéré les données Pôle Emploi (établissements employeurs et salariés) pour l'ensemble des codes NAF pour la période 2006 à 2010 et uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2003 à 2005.

Pôle Emploi fournit des données estimées au 31/12/2010. L'Observatoire de l'ANFA utilise donc ces données dans leur intégralité, sans les modifier, dès que nécessaire.

2^{ème} cas de figure : les données ne sont pas disponibles dans la source Pôle Emploi :

- **Pour les entreprises** : on applique aux données INSEE - SIRENE 2009 l'évolution constatée entre 2009 et 2010 des établissements employeurs (données Pôle Emploi) auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010.

Exemple : si Pôle Emploi a constaté une évolution de +2,1% pour les établissements du code NAF 9529Z, l'Observatoire de l'ANFA appliquera une augmentation de +2,1% sur les données INSEE-SIRENE 2009 pour le code NAF 9529Z auxquelles seront ajoutées 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010 pour le code NAF 9529Z (36) afin d'obtenir l'estimation 2010.

- **Pour qualifier les salariés** (âge, ancienneté,...) : on utilise les données IRPAUTO 2010.

Estimations de l'historique des données de 2003 à 2005 pour les codes NAF partagés.

Pour les codes NAF partagés, l'historique n'est pour le moment pas disponible ni à Pôle Emploi, ni à l'INSEE. Voici la méthode retenue par l'Observatoire de l'ANFA :

On calcule entre chaque année l'évolution pour l'ensemble des codes NAF entiers de la branche. On récupère auprès de Pôle Emploi l'évolution de l'ensemble du code NAF « Partagé ». On fait une moyenne de ces 2 évolutions. On applique ensuite cette évolution aux codes NAF partagés en partant des données 2006.

Exemple 1 :

	Nombre d'entreprises 2005	Nombre d'entreprises 2006	Évolution 2007 / 2006
Ensemble des codes NAF complets	85 942	86 303	$(85\,942 - 86\,303) / 86\,303 = -0,4\%$
Nombre d'établissements employeurs (Pôle Emploi) pour la totalité du code NAF 4764Z	6 667	6 721	$(6\,667 - 6\,721) / 6\,721 = -0,8\%$
Estimation des entreprises du code NAF 4764Z	279 x (1+(-0,006)) = 277	279	$(-0,4 + (-0,8)) / 2 = -0,6\%$

Les méthodes d'estimations utilisées par l'ANFA sont décrites dans ce chapitre, reprenant un à un les paragraphes du rapport.

1. Données de cadrage par grandes activités

Source : INSEE, Pôle Emploi, traitement ANFA

1.1. Dénombrement des entreprises

Pour les données 2010, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF auxquelles on ajoute 75 % des créations d'auto-entrepreneurs en 2010.

1.2. Dénombrement des établissements

Pour 2010, on prend les données établissements employeurs Pôle Emploi 2010 auxquelles on ajoute les 0 salarié INSEE-SIRENE 2009 estimés en 2010 (application de l'évolution des établissements Pôle Emploi 2009/2010) et 75 % des créations d'auto-entrepreneurs en 2010.

1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimations.

2. Zoom sur les entreprises

(source : INSEE, Pôle Emploi, traitement ANFA)

2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2010 sont estimées. On applique alors aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF, auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010.

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique, aux données entreprises 2008, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers. Pour l'année 2010, la démarche est la même que pour les codes NAF entiers.

2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF et région, auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010 pour chaque NAF et chaque région.

2.3. Répartition des entreprises par département

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF et département, auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010 pour chaque NAF et chaque département.

2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2006, on applique, aux données entreprises préablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observé en 2007.

Exemple 2 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'entreprises 2006	279	$279 \times 97,1 \% = 271$ entreprises	$279 \times 2,9 \% = 8$ entreprises

Pour 2010, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF et tranche d'effectif de l'entreprise, auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010 pour chaque NAF pour les entreprises de 0 salarié.

2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2009, l'évolution des établissements employeurs 2009/2010 (données Pôle Emploi) par codes NAF et tranche d'effectif de l'entreprise, auxquelles on ajoute 75% des créations d'auto-entrepreneurs en 2010 pour chaque NAF pour les entreprises de 0 salarié.

3. Zoom sur l'emploi

Source : INSEE, Pôle Emploi, traitement ANFA

3.1. Historique du nombre de salariés

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique, aux données salariés 2007, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers (voir Exemple 1).

3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Pas d'estimations.

3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Pas d'estimations, sauf pour les entreprises (voir 2.2).

3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Pas d'estimations.

3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Pas d'estimations.

3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Données DADS pour les codes NAF entiers, données IRPAUTO 2010 pour les codes NAF partagés.

3.7. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2010, INSEE DADS 2009 pour le secteur G.

3.8 Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données d'IRPAUTO 2010, INSEE DADS 2009 pour la part de salariés âgés de 55 ans ou plus.

3.9 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE DADS 2009 est appliqué aux données Pôle Emploi 2010.

Exemple 4 :

	Nombre de salariés DADS	%	Données estimées 2010
Chefs d'entreprises salariés	6 218	1,5%	$1,5\% \times 416\,436 = 6\,043$
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 055	7,2%	$7,2\% \times 416\,436 = 30\,179$
Professions intermédiaires	67 741	15,8%	$15,8\% \times 416\,436 = 65\,831$
Employés	96 198	22,4%	$22,4\% \times 416\,436 = 93\,485$
Ouvriers qualifiés	174 220	40,7%	$40,7\% \times 416\,436 = 169\,307$
Ouvriers non qualifiés	25 884	6,0%	$6,0\% \times 416\,436 = 25\,154$
Apprentis, stagiaires et contrats aidés	27 204	6,3%	$6,3\% \times 416\,436 = 26\,437$
Total	428 520	100,0%	416 436

3.10 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Le poids de chaque CS par sexe observé dans les données DADS 2009 est appliqué aux données Pôle Emploi 2010 (voir exemple 3).

3.11 Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise en 2010

Poids de chaque CS observé dans les données DADS 2009 selon le critère de la taille de l'entreprise.

3.12 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

Le poids de chaque CS observé par code NAF dans les données DADS 2009 ainsi que le poids de chaque code NAF observé par CS dans les données DADS 2009.

4. Zoom sur les conditions d'emploi

Source : ANFA / IRPAUTO

4.1 L'ancienneté des salariés dans la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2010 est appliqué aux données Pôle Emploi 2010 (voir exemple 3).

4.2 La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2010 est appliqué aux données Pôle Emploi 2010 (voir exemple 3).

4.3 La nature des contrats de travail pour les salariés par grandes activités de la branche

Le poids de chaque modalité observé dans les données d'IRPAUTO 2010 est appliqué aux données Pôle Emploi 2010 (voir exemple 3).

5. Zoom sur l'appareil de formation

Source : ANFA

5.1. La formation initiale et d'insertion

Pas d'estimations

5.2. La formation continue des salariés

Pas d'estimations

3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.1Z Commerce de Véhicules automobiles
	45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	45.20A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.2Z Entretien et Réparation Automobile
	45.20B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles	50.3B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants	47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	50.5Z Commerce de détail de carburants
	45.40Z Commerce et réparation de cycles et motocycles	50.4Z Commerce et réparation de cycles et motocycles
	47.64Z* Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (exclusivement visé le commerce de bicyclettes)	52.4W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	95.29Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	52.7H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
	71.20A Contrôle technique automobile	74.3A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	85.53Z Enseignement de la conduite	80.4A Écoles de conduite
	85.59B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	80.4C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1A Location de courte durée de véhicules automobiles
	77.39Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	71.2A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	77.11B Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1B Location de longue durée de véhicules automobiles
	46.77Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	37.1Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
Démolisseurs-recycleurs	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
	52.21Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	81.29B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visée l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	74.7Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)

*Codes NAF « partagés » avec d'autres activités susceptibles de relever d'une autre convention collective

Avant-propos

Un certain nombre d'informations sociales ne peuvent être extraites des bases de données statistiques des institutions de la branche. Il s'agit notamment des informations relatives aux mouvements de personnel, aux conditions de travail (rémunérations, gestion du temps de travail, horaires d'ouverture), à l'emploi de personnel handicapé et à la complémentaire santé.

Pour recueillir ces informations, les partenaires sociaux de la branche ont chargé l'Institut I+C de réaliser une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon d'entreprises représentatif.

Annexe 2 :

Glossaire méthodologique des enquêtes

1. Univers étudié	78
2. Méthodologie mise en œuvre	79
3. Notes techniques	83
4. Enquête	86
5. Lettre d'accompagnement	91

1. Univers étudié

Les enquêtes concernent tous les professionnels de la branche.
Voici le rappel des secteurs interrogés selon la nomenclature NAF :

Commerce de véhicules :

45.11Z : Commerce d'automobiles

45.19Z : Commerce de véhicules industriels et d'utilitaires

Réparation de véhicules :

45.20A : Réparation d'automobiles

45.20B : Réparation de véhicules industriels et d'utilitaires

Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs-recycleurs)

45.32Z : Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs-recycleurs)

Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé :

47.30Z : Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Commerce et réparation de cycles et motocycles :

45.40Z : Commerce et réparation de cycles et motocycles

47.64Z : Commerce et réparation de cycles

95.29Z : réparation de cycles

Contrôle technique automobile :

71.20A : Contrôle technique automobile

Écoles de conduite :

85.53Z : Enseignement de la conduite

85.59B : Centre de formation de moniteurs

Location Courte Durée :

77.11A : Location courte durée

77.39Z : Location d'autos-caravanes et de motocycles

Location Longue Durée :

77.11B : Location longue durée

Démolisseurs - Recycleurs :

46.77Z : Commerce de gros de pièces auto d'occasion (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associé aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération).

45.32Z : Commerce de détail de pièces auto d'occasion (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles).

Parcs de stationnement :

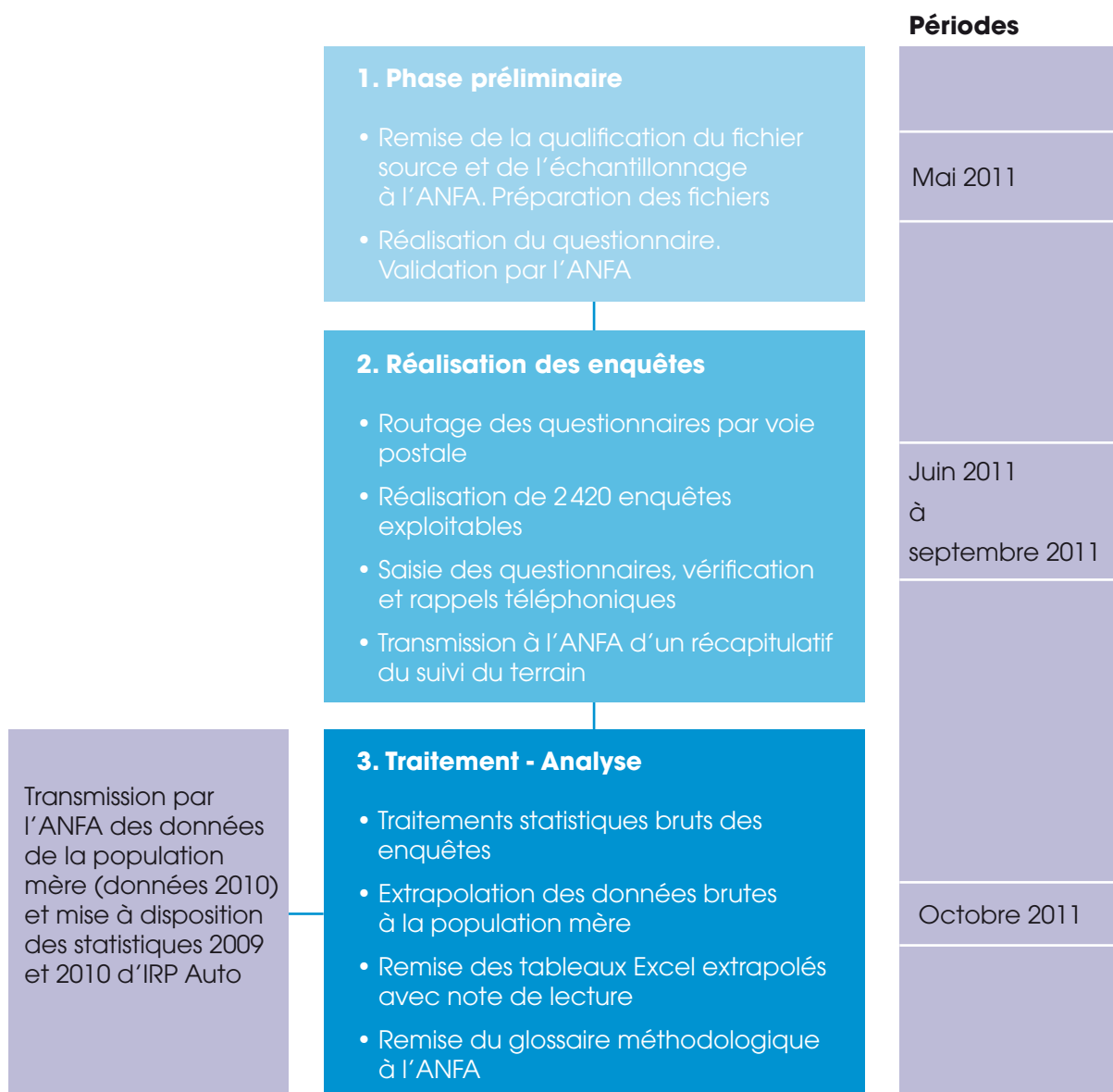
52.21Z : Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visées l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules).

Stations de lavage :

81.29B : Autres activités de nettoyage (exclusivement visé l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client). Les difficultés rencontrées pour dénombrer les entreprises et les salariés de cette activité nous obligent à rendre les résultats non disponible (ND).

2. Méthodologie mise en oeuvre

Les enquêtes sont réalisées en suivant différentes étapes bien précises. Le schéma ci-dessous les résume avant d'être détaillées une par une dans ce glossaire méthodologique :



2.1 - Phase préliminaire

La qualification du fichier source :

La qualité des réponses dépend en premier lieu de la qualité du fichier source. La qualification du fichier source permet d'en apprécier sa constitution en fonction de la population mère. Il s'agit de préciser le nombre d'entreprises par code NAF (pour chacun des codes NAF du champ considéré) par taille d'entreprises (1 à 4 salariés, 5 à 19 salariés, 20 salariés et plus) et par région administrative.

L'échantillonnage :

Il s'agit de présenter la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de l'échantillonnage. La présentation de l'échantillon s'effectue sous forme de tableau selon la stratification des trois variables retenues (code NAF, taille, région administrative). Chaque donnée correspond à son poids réel dans la population mère.

La réalisation du questionnaire :

Il a été effectué par un chargé d'études de l'Institut puis validé par les responsables de l'ANFA. Le questionnaire a ensuite été testé afin d'être adapté aux possibilités de réponse des entreprises sollicitées, tant sur le plan de l'organisation de la collecte des informations qu'au niveau du vocabulaire à utiliser.

2.2 - Réalisation des enquêtes

Les questionnaires ont été envoyés début mai 2011 par voie postale aux entreprises issues des fichiers de l'Institut I+C et sélectionnées sur des critères de taille d'entreprise, de code NAF et de localisation géographique.

Cet envoi a été accompagné d'un courrier de l'Institut I+C précisant les objectifs et l'intérêt du rapport de branche pour la profession.

Cette lettre a exposé les conditions de confidentialité des informations échangées.

Compte tenu de l'importance et des caractéristiques de l'univers étudié ainsi que du niveau de détail souhaité, un échantillon de **2420 questionnaires**, constitué d'entreprises employant au moins un salarié, est nécessaire.

Il s'agit de questionnaires exploitables, c'est-à-dire intégrés aux traitements après vérification de la cohérence des réponses et remplis à plus de 80%.

Pour atteindre les quotas d'interrogation fixés et assurer le retour des questionnaires, les enquêteurs de l'Institut, spécialisés dans le recueil d'information en milieu professionnel, ont procédé aux relances téléphoniques nécessaires à compter d'un délai de 10 jours. Les questionnaires remplis ont été vérifiés par le responsable de terrain qui s'est assuré de la cohérence des réponses, du taux de remplissage des questions et du respect des quotas. Cette étape a débuté courant juin pour se poursuivre en juillet et enfin pour s'achever en septembre après une pause en août.

La phase de terrain a fait l'objet d'un suivi précis* tout au long de son déroulement. Pour chaque secteur d'activité, nous disposons d'un état statistique du nombre de répondants au questionnaire avant la relance, du nombre de non-réponse et de leur motif (cessation d'activité, NPAI,...), du nombre de relances, du nombre de répondants après la phase de relance téléphonique, du nombre de non réponse et de leur motif (refus de répondre, correspondant indisponible, barrage secrétaire,...).

Après vérification de la cohérence des réponses et rappels téléphoniques éventuels, les questionnaires ont été enregistrés informatiquement selon le procédé de double saisie afin d'éviter toute erreur inhérente à cette manipulation. La cohérence logique de certaines questions est également vérifiée automatiquement par le module de saisie (sommes, répartitions,...).

*Cf. le tableau récapitulatif du suivi des enquêtes

Activités principales	Questionnaires envoyés	Réponses spontanées	Nbre de questionnaires à rappeler	Nbre de rappels pour vérification des retours spontanés	Nbre d'entreprises relancées	Nbre de relances par entreprise	Nbre de relances	Nbre de rappels pour correction	Nbre d'appels total	NPAI	Refus*	Questionnaires réalisés
Commerce automobile	2 000	113	21	24	312	2,7	842	126	992	40	24	350
Réparation automobile	2 000	105	20	22	384	2,6	998	210	1 230	60	2	400
Commerce d'équipements automobiles	1 000	29	5	7	113	3,1	351	49	407	24	10	100
Commerce de détail de carburants	1 000	70	18	22	288	3,4	975	122	1 119	34	24	250
Commerce et réparation de motocycles	1 000	24	5	6	588	3,8	2 257	115	2 378	34	19	300
Contrôle technique automobile	1 000	80	18	22	244	2,5	599	102	723	25	13	300
Écoles de conduite	1 500	88	25	31	233	2,4	566	140	737	42	44	300
Location courte durée	400	48	20	20	124	2,6	324	48	392	3	1	100
Location longue durée	50	4	1	1	50	3,2	160	44	205	0	0	20
Démolisseurs recycleurs	500	33	9	10	212	3,0	637	99	746	19	18	200
Parcs de stationnement	191	21	5	6	191	3,0	578	93	677	7	6	100
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	10 641	615	147	171	2 739	3,0	8 287	1 148	9 606	288	161	2 420

* Refus : renvoi au siège, pas le temps, responsable absent, confidentialité

Taille d'entreprise	Questionnaires envoyés	Réponses spontanées	Nbre de questionnaires à rappeler	Nbre de rappels pour vérification des retours spontanés	Nbre d'entreprises relancées	Nbre de relances par entreprise	Nbre de relances	Nbre de rappels pour correction	Nbre d'appels total	NPAI	Refus*	Questionnaires réalisés
1 à 4 salariés	8 098	435	77	92	1 669	2,8	4 657	654	5 403	233	133	1 662
5 à 19 salariés	2 009	136	55	63	795	2,7	2 156	313	2 532	50	23	659
20 salariés et plus	534	44	15	16	275	5,4	1 474	181	1 671	5	5	99
Total	10 641	615	147	171	2 739	3,0	8 287	1 148	9 606	288	161	2 420

* Refus : renvoi au siège, pas le temps, responsable absent, confidentialité

Légende du tableau :

Questionnaires envoyés : nombre de questionnaires envoyés par voie postale.

Réponses spontanées : nombre de questionnaires retournés sans qu'il y ait eu une relance téléphonique.

Nombre de questionnaires à rappeler : nombre de réponses spontanées mal renseignées où il est nécessaire de procéder à des rappels pour vérification et/ou complément d'information.

Nombre de rappels pour vérification des retours spontanés : nombre de rappels pour effectuer ces corrections.

Nombre d'entreprises relancées : nombre d'entreprises contactées afin d'atteindre les quotas fixés.

Nombre de relances par entreprise

Nombre de relances : nombre d'appels comptabilisés pour les relances.

Nombre de rappels pour correction : nombre de rappels pour corriger les questionnaires après relance.

Nombre d'appels total

NPAI : N'habite plus à l'adresse indiquée.

Refus : nombre de contacts ayant refusé de participer.

Nombre de questionnaires réalisés

2.3 - Traitement des informations - Analyse des résultats

À l'issue de la phase de saisie informatique, les données et informations recueillies (par enquêtes ou par l'intermédiaire d'IRP Auto et de l'ANFA) ont fait l'objet de traitements statistiques appropriés à l'aide des logiciels développés par l'Institut, dans le cadre d'études comparables.

L'organisation de ces traitements a été établie de manière à fournir les analyses de la profession en distinguant les différentes activités principales. Sur la base des calages des populations de base vus précédemment, les résultats globaux sont obtenus par repondération des estimations élémentaires de chaque strate au prorata de leur poids réel au sein de la population étudiée.

Ces traitements ont été réalisés en deux phases successives :

Traitements statistique bruts : il s'agit de présenter les principales données d'enquête de l'échantillon interrogé sous forme de tableaux Excel selon les tris présentés dans le rapport 2010.

Extrapolation à la population mère : cette étape fait suite à la transmission des données de la population mère par l'ANFA. Il s'agit de reprendre les traitements statistiques bruts pour établir les résultats globaux conformément au poids de chaque secteur (répartition des entreprises ou établissements ou salariés selon l'activité de l'entreprise, la taille de l'entreprise, le sexe des salariés, les CSP). L'ensemble de ces données se présente sous forme de tableaux Excel faisant apparaître la méthode d'extrapolation et une note de lecture descriptive.

3. Notes techniques

Plus précisément, la partie du rapport concernant les données d'enquêtes répond à une méthodologie spécifique à chaque indicateur. Ce glossaire permet de reprendre point par point l'ensemble de ces résultats selon l'ordre établi dans le rapport et de rappeler la provenance des sources et leur utilisation.

Rappel du Sommaire :

1.	Les mouvements de personnel
1.1	Nombre d'embauches
1.1.1	Répartition des embauches par sexe
1.1.2	Répartition des embauches par catégories socioprofessionnelles
1.1.3	Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises
1.2	Nombre de départs
1.2.1	Répartition des départs par sexe
1.2.2	Répartition des départs par catégories socioprofessionnelles
1.2.3	Répartition des départs selon l'activité principale des entreprises
1.2.4	Répartition des départs selon le motif
1.3	Solde embauches-départs
1.4	Salariés âgés
1.4.1	Embauches pour trois tranches d'âge : 50 à 54 ans, 55 à 60 ans, 60 ans et plus
1.4.2	Cumuls emploi-retraite : cadres / non cadres
2.	Les rémunérations
2.1	La masse salariale brute
2.1.1	Répartition de la masse salariale brute selon le sexe
2.1.2	Répartition régionale de la masse salariale brute
2.1.3	Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises
2.1.4	Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'établissement
2.1.5	Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles
2.2	Le niveau des rémunérations
2.2.1	Le niveau de rémunération selon le sexe
2.2.2	Le niveau de rémunération selon l'activité principale des entreprises
2.2.3	Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles
3.	Les conditions de travail
3.1	Ouverture du dimanche
3.2	Absences
4.	Les travailleurs handicapés
4.1	Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise
4.2	Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap
5.	La gestion du temps de travail
5.1	Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail
5.2	Accord mis en place dans le cadre de l'aménagement du temps de travail
5.3	Heures supplémentaires
6.	La complémentaire santé

1.1. Nombre d'embauches

Ces données sont issues de la base de données IRP Auto. Elles ne subissent aucune modification avant l'affichage. Les répartitions selon le sexe, les CSP et l'activité principale des entreprises correspondent également aux données provenant d'IRP Auto.

1.2. Nombre de départs

Ces données ont été établies par l'institut I+C selon la méthode et les étapes suivantes :

1. La comparaison des données de cadrage 2010 et 2009 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés en 2010.
2. La différence entre le solde obtenu en comparant les données de cadrage 2010 et 2009 et le nombre d'embauches recensé par IRP Auto indique le nombre de départs de la profession selon l'ensemble des critères retenus (sexe, CSP, activité principale des entreprises).

La répartition des départs selon le motif provient des enquêtes I+C. Les résultats bruts ont été repondérés selon les résultats de l'enquête.

1.3. Solde embauche-départs

La comparaison des données de cadrage 2010 et 2009 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés au cours de l'année et ainsi établir les soldes embauches-départs selon l'activité principale des entreprises.

1.4. Salariés âgés

L'ensemble des résultats de cette partie provient des données IRP Auto. Elles n'ont fait l'objet d'aucun retraitement avant l'affichage.

2.1. La masse salariale

Afin d'établir le niveau de la masse salariale de la profession, la méthode consiste à comparer les bases IRP Auto 2010 et 2009 (à échantillon constant). Cette comparaison permet d'obtenir l'évolution constatée de la masse salariale entre ces deux années. En ce qui concerne la répartition de la masse salariale selon les différents critères (sexe, région, activité principale des entreprises, taille de l'entreprise, CSP), elle provient directement des données IRP Auto.

2.2. Le niveau des rémunérations

La partie du rapport concernant les rémunérations fait l'objet d'un traitement tout particulier, prenant en compte les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

La base de données IRP Auto nous fournit les rémunérations versées aux salariés présents toute l'année selon le sexe, les CSP, les métiers et les échelons de la convention collective, et ce quelle que soit la durée du temps de travail. Afin d'évaluer les salaires bruts annuels moyens pour les salariés à temps plein présents toute l'année, il faut connaître la répartition des salariés selon temps plein/temps partiel et le nombre d'heures travaillées à temps plein et à temps partiel. Ces données sont fournies par les enquêtes réalisées par l'Institut I+C.

Une fois les enquêtes terminées, la méthode consiste à redresser les éléments de salaire brut fournis par IRP Auto en fonction de la répartition des salariés selon la durée du temps de travail et le nombre d'heures travaillées (coefficient de redressement issus des enquêtes). Le salaire moyen de la profession peut ainsi être calculé conformément à la structure de la population selon les échelons et le sexe.

Les coefficients de redressement

	Hommes	Femmes
Commerce automobile	0,945	0,747
Réparation automobile	0,891	0,789
Commerce d'équipements automobiles	0,907	0,848
Commerce de détail de carburants	0,873	0,786
Commerce et réparation de cycles et motocycles	0,921	0,845
Contrôle technique automobile	0,912	0,832
Écoles de conduite	0,896	0,823
Location courte durée	0,971	0,916
Location longue durée	1,000	0,911
Démolisseurs recycleurs	0,938	0,865
Parcs de stationnement	0,905	0,816
Stations de lavage	ND	ND
Ensemble	0,943	0,825

	Hommes	Femmes
Employés + ouvriers (échelons 3,6,9 et 12)	0,977	0,919
Agents de maîtrise (échelons 17,20 et 23)	0,988	0,911
Cadres (échelons (I,II,III et IV)	0,990*	0,939
Ensemble	0,943	0,825

Pour obtenir le coefficient de redressement, il convient de préalablement déterminer la répartition des hommes et des femmes salariés selon la durée du travail et le nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

*Exemple pour les cadres hommes :

temps plein	temps partiel	temps plein	temps partiel
%	%	heures	heures
98 %	2 %	37h30	19h

$$0,990 = (0,98 \times 37,5) / (0,98 \times 37,5 + 0,02 \times 19)$$

3. Les conditions de travail

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

4. Les travailleurs handicapés

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

5. La gestion du temps de travail

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

6. La complémentaire santé

Les résultats de cette partie proviennent de l'exploitation des enquêtes I+C. Les données brutes sont redressées grâce aux données de cadrage fournies par l'ANFA.

3. Quelle était en 2010 la durée moyenne hebdomadaire de travail de vos salariés ?

	Hommes		Femmes	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Apprentis et contrats de professionnalisation	-- H --		-- H --	
Employés	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Ouvriers	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Agents de maîtrise	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --
Cadres (y compris dirigeants salariés)	-- H --	-- H --	-- H --	-- H --

4.1. Pour les salariés à temps plein, quel était en 2010 l'horaire collectif de travail dans votre entreprise ?

35 heures

Supérieur à 35 heures

4.2a) Si 35 heures, comment se répartissaient en 2010 vos salariés à temps plein selon les modalités de gestion de la durée du travail ?

35 heures hebdomadaire	Annua- lisation	Jours de repos spécifiques	Ens.
%	%	%	100 %

4.2b) Si supérieur à 35H, préciser:

_____ heures par semaine et par salarié

4.3. a) Toujours en 2010, avez-vous eu recours au contingent d'heures supplémentaires pour certains de vos salariés ?

OUI

NON

b) Si oui, combien de salariés ont été concernés par ces heures supplémentaires ?

	Hommes	Femmes
Apprentis et contrats de professionnalisation		
Employés		
Ouvriers		
Agents de maîtrise		
Cadres (y compris dirigeants salariés)		
Ensemble		

c) Pour ceux concernés, quel a été le nombre d'heures supplémentaires en moyenne par salarié (hors heures avenant) ?

	Hommes	Femmes
Apprentis et contrats de professionnalisation	-- H --	-- H --
Employés	-- H --	-- H --
Ouvriers	-- H --	-- H --
Agents de maîtrise	-- H --	-- H --
Cadres (y compris dirigeants salariés)	-- H --	-- H --

5.1 Combien de salariés ont quitté l'entreprise en 2010 ?

	Hommes	Femmes	Ensemble
Apprentis et contrats de professionnalisation			
Employés			
Ouvriers			
Agents de maîtrise			
Cadres (y compris dirigeants salariés)			
Ensemble			

5.2 Comment se répartissent ces départs selon les motifs suivants :

		Démissions	Fin CDD, fin de période d'essai,...	Fin apprentissage	Licenciement personnel	Licenciement économique	Retraite, pré-retraite	Départ à l'amiable	Autres
HOMMES	Apprentis et CPro								
	Employés								
	Ouvriers								
	Agents de maîtrise								
	Cadres (yc dir. sal.)								
FEMMES	Apprentis et CPro								
	Employés								
	Ouvriers								
	Agents de maîtrise								
	Cadres (yc dir. sal.)								

6.1. En 2010, à combien s'est élevé le nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail selon les motifs suivants?

Motifs d'absence	App + CPro		Employés		Ouvriers		Agents		Cadres (yc dir. Sal)		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Absences pour maladie												
Absences pour maladies professionnelles et accidents du travail												
Absences pour congés de maternité et paternité												
Absences pour congés parental												
Autres absences*												
Ensemble												

* événements familiaux, enfants malades, absences injustifiées,...

6.2. Quels sont les nombres de jours d'absence correspondants sur l'ensemble de l'année 2010 ?

Motifs d'absence	App + CPro		Employés		Ouvriers		Agents		Cadres (yc dir. Sal)		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Absences pour maladie												
Absences pour maladies professionnelles et accidents du travail												
Absences pour congés de maternité et paternité												
Absences pour congés parental												
Autres absences*												
Ensemble												

* évènements familiaux, enfants malades, absences injustifiées,...

7.1 Combien de salariés ont pris des congés de plus de six mois en 2010 ?

| _____ salariés_ | dont hommes | _____ | femmes | _____ |

7.2 Comment se répartissent ces congés selon les motifs suivants :

		Congés sabbatiques	Congés pour la création d'une entreprise	Congés parental	Congés individuel de formation	Autres
HOMMES	Apprentis et CPro					
	Employés					
	Ouvriers					
	Agents de maîtrise					
	Cadres (yc dir. sal.)					
FEMMES	Apprentis et CPro					
	Employés					
	Ouvriers					
	Agents de maîtrise					
	Cadres (yc dir. sal.)					

8.1. En 2010, avez-vous employé-vous des travailleurs handicapés ?

| ___ | OUI | ___ | NON

Si oui, combien ? | _____ salariés_ |

8.2. Comment se répartissent ces salariés selon la catégorie professionnelle ?

	Répartition des salariés
Apprentis et CPro	
Employés	
Ouvriers	
Agents de maîtrise	
Cadres (yc dir. sal.)	
Ensemble	

Enquête de branche services de l'Automobile

8.3. Comment se répartissent ces travailleurs handicapés selon les caractéristiques suivantes :

	Ensemble
Salariés inaptes*	
Salariés accidentés du travail	
Veuves de guerre	
Salariés invalides (2^{ème} catégorie)	
Salariés reconnus handicapés	
Ensemble	

**les salariés inaptes comprennent les mutilés de guerre, les veuves de guerre, les orphelins de guerre, les pensions d'invalidité de la SS, les rentes accident du travail pour une incapacité permanente d'au moins 10 %, les travailleurs handicapés COTOREP (catégorie A, B et C) et les travailleurs en attente de décision COTOREP.*

9.1. En 2010, combien de vos établissements

n'ont jamais été ouverts le dimanche	ont été ouverts exceptionnellement le dimanche (5 maximum)	ont été ouverts plus de 5 dimanches dans l'année	Ensemble des établissements

10.1. Disposez-vous pour l'ensemble de vos salariés d'une couverture complémentaire frais de santé ?

|___| OUI

|___| NON

La confidentialité de vos réponses est strictement garantie par l'Institut I+C vis-à-vis de tout intervenant extérieur, y compris l'ANFA commanditaire de cet observatoire.

Sans lever cet engagement de confidentialité, autorisez-vous l'Institut à transmettre à l'ANFA vos données individuelles, mais non nominatives et sans aucune information permettant votre identification ?

|___| Oui

|___| Non

A retourner avant le 6 juillet 2011

à Ingrid GRATZER - INSTITUT I + C - 17, avenue Georges V - 75008 PARIS
Tél : 01.56.62.03.08 Fax : 01.49.52.06.57 e-mail : ingrid.gratzer@iplusc.com.fr

5. Lettre d'accompagnement



Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles
11, rue Christophe-Colomb 75008 Paris • Tél. 01 47 20 30 33 • Fax 01 47 20 84 58
iplusc@iplusc.com.fr

Paris, le 15 mai 2011

Objet : Enquête nationale auprès des entreprises des Services de l'Automobile pour l'établissement du rapport de branche

Madame, Monsieur,

En 2011, l'Observatoire de la Branche des Services de l'Automobile (OBSA) a placé sous la responsabilité de l'ANFA la réalisation du **rapport de branche de la profession**, document dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code du Travail.

Au-delà de l'exploitation des bases de données existantes, certaines informations nécessitent d'être précisées par enquête. **L'ANFA a ainsi confié à L'Institut I+C la réalisation de ces enquêtes**, et à cet effet nous sollicitons votre participation.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fiabilité de cette étude repose sur la qualité des informations fournies. Aussi nous vous serions reconnaissants de prendre le temps de répondre précisément au questionnaire ci-joint.

En tant que Société d'Etudes indépendante, l'Institut I+C assurera le dépouillement de ce questionnaire et vous garantit **une scrupuleuse confidentialité**, vis-à-vis de tout autre intervenant. Cet engagement vaut pour l'ensemble des informations individuelles que nous aurons recueillies à cette occasion.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et pour le bon accueil que vous voudrez bien réserver aux enquêteurs de l'Institut I+C.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Institut I + C
Laurent FRELAT
Directeur d'études

Organisations **patronales**

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.A. : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

Organisations **salariales**

- CSNVA (Chambre syndicale nationale des voyageurs représentants de l'automobile, cadres de vente, vendeurs de l'automobile, de l'aviation, de la motoculture, du cycle, des accessoires et industries annexes)
- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFTD (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)